



2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

.....

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THONVILLE-FENSCH



1a Avenue Gabriel Lippmann

sm>tu
THONVILLE > FENSCH

La mobilité sous toutes ses formes

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD).

Elle a pour objet : l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son périmètre, avec la mise en place et le suivi du service public.

Le SMiTU a délégué la gestion des services de transports urbains à la société Kéolis Thionville-Fensch. Cette dernière exploite ainsi le réseau de transports du SMiTU Thionville Fensch, appelé Citéline.



**Syndicat mixte des transports
urbains Thionville - Fensch**

1a Avenue Gabriel Lippmann

57970 YUTZ

Tél : 03 82 57 18 19

Mail : secretariat@smitu.fr

www.smitu.fr

SOMMAIRE

L'institution

P 09 / L'activité du SMiTU en chiffres pour 2022

P 10 / Les instances politiques du SMiTU

P 11 / Les activités des instances

Le réseau

P 14 / Le réseau de transport du SMiTU en résumé pour 2022

P 15 / Un second plan de transport priorisé a été déployé à partir du 07 novembre 2022

P 17 / Présentation de la grille tarifaire 2022 ainsi que des évolutions apportées à la e-boutique afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur

P 19 / Adaptation de l'offre de transport sur les communes de Guénange et de Fontoy

P 24 / Simplification de la procédure d'obtention des titres pour les seniors non imposables

P 25 / Elargissement de la composition du Comité des partenaires pour une meilleure représentativité

P 26 / Création de la Commission d'Evaluation des Charges (CEC) afin de permettre l'entrée ou la sortie d'un membre du SMiTU sur des bases identiques

P 28 / Mise en place d'une Commission de Contrôle Financier (CCF) pour renforcer l'efficacité de la Délégation de Service Public (DSP)

P 31 / L'exploitation du réseau de bus par la société Kéolis Thionville Fensch a été optimisée pour renforcer son attractivité !

P 32 / Prolongation de la gratuité des transports sur notre réseau pour les réfugiés ukrainiens en signe de solidarité

Le Citézen

P 33 / Le Citézen : où en est-on ?

P 35 / Présentation des actions de communication déployées en 2022 pour le Citézen

P 41 / Le SMiTU a obtenu une aide financière de l'Etat pour la construction du nouveau dépôt de bus du Citézen

P 42 / Validation d'un terminus supplémentaire pour la ligne verte du Citézen au niveau de la ZAC Meilbourg de Yutz

P 43 / Une convention a été signée pour la création d'un parking provisoire durant les travaux du Citézen

P 44 / Les stations d'arrêt des bus du Citézen disposeront de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) pour renseigner les voyageurs en temps réel

P 45 / Des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) seront présents aux stations d'arrêt du Citézen afin d'améliorer le service rendu à l'usager

P 46 / Un équipement moderne et performant placé au service du Citézen

P 48 / Focus sur les modifications des coûts de construction des deux ponts dédiés au Citézen

P 50 / Un nouveau planning pour la réalisation du Citézen a été déterminé

P 51 / Le SMiTU a validé le tracé du Citézen dans la Ville de Yutz

P 53 / Le SMiTU a signé une convention avec la Ville de Thionville et la CAPFT pour réaliser une étude de circulation

P 54 / Zoom sur les différents modes d'exploitation pour les trois parkings relais du Citézen

Les travaux

P 56 / Des toilettes 100% autonomes sur le parcours pour améliorer le confort des chauffeur(e)s de bus !

P 59 / **Le SMiTU en chiffres**

P 67 / **Les marchés passés en 2022**

P 72 / **Les annexes**

P 73 / Les Commissions techniques

P 78 / Les décisions prises dans le cadre de la délégation permanente du Président

P 80 / L'organigramme du personnel

P 81 / Le trombinoscope des élus du SMiTU



Édito

Roger SCHREIBER

Président du SMiTU

Président du SCOTAT

Adjoint au Maire de Thionville

Après une année marquée par une succession de crises, l'heure du bilan est arrivée ! Il a fallu faire face à de nombreuses perturbations comme en témoigne la pénurie nationale des chauffeur(e)s de bus. Le Syndicat Mixte des Transports Urbains s'est efforcé de répondre au mieux à ces enjeux afin de maintenir une offre de mobilité acceptable pour les usagers.

Tout d'abord, nous avons priorisé l'offre de transport sur certaines lignes de bus, notamment pour garantir le déplacement des scolaires. De plus, la simplification des procédures qui a été faite pour l'obtention des pass seniors ou encore la prolongation de la gratuité des transports pour les réfugiés ukrainiens, sont des actions visant à répondre aux besoins de déplacement du plus grand nombre.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD), le SMiTU a pour ambition de construire un territoire respirable tout en garantissant son accessibilité. A ce sujet, la politique des transports urbains s'intègre dans une stratégie d'avenir pour faciliter les déplacements et améliorer la qualité de vie des habitants.

Mon ambition est de poursuivre l'adaptation de notre territoire aux évolutions économiques et sociétales, imposées notamment par la question environnementale.

A l'heure où le changement climatique est une réalité, il devient impératif d'adapter profondément nos modes de vie. En effet, si se déplacer aujourd'hui est devenu une nécessité quotidienne, adopter des pratiques de mobilité plus durables nous rend acteurs de la transition écologique.

Dans un contexte d'augmentation continue du trafic routier, le Citézen apparait donc comme une nécessité pour le territoire afin d'éviter la saturation. Le chantier du Citézen avance à un bon rythme. Il permettra de faire la promotion des mobilités douces, de diminuer les nuisances sonores tout en favorisant le développement économique du territoire. Autant d'actions présentes dans notre programme politique pour doter le territoire d'un réseau pérenne et dynamique.

Notre engagement au quotidien pour changer les comportements en termes de déplacements urbains vise à construire la mobilité de demain.

1. L'institution

Le périmètre du SMiTU

Le périmètre du Syndicat Mixte des Transports Urbains est constitué de 35 communes, comptant plus de 186 000 habitants. Chaque collectivité est représentée au minimum par deux délégués.

35
communes

60
élus



- Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville
- Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Communes appartenant à la Communauté de Communes du Sillon Mosellan
- Communes appartenant à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

- Communes appartenant à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- Communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette

Au coeur d'une agglomération de plus de
186 000 habitants

L'activité du SMiTU en quelques chiffres pour l'année 2022

- 7 Bureaux Syndicaux
- 5 Comités Syndicaux
- 14 Commissions Techniques

Travail de la Commission Finance du 07 octobre 2022 :



- 16 décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation permanente
- Le Comité Syndical a pris 74 délibérations en 2022
- 8 agents (à temps plein) au 31/12/2022

Les instances politique du SMiTU

Le Bureau syndical

Le Bureau, sous la présidence de M. Roger SCHREIBER, est composé de 6 Vice-Présidents et de 8 assesseurs.

Les membres du bureau examinent les dossiers qui sont soumis par le Président et constituent une force de proposition sur les projets de délibérations.

Les Commissions techniques

Les Commissions consultatives sont au nombres de six :

- Commission Finances - Personnel
- Commission Plan de déplacements urbains
- Commission Transport en commun en site propre
- Commission Transport et réseau
- Commission Travaux
- Commission Accessibilité

Placées sous l'autorité d'un Vice-Président délégué, elles se réunissent avant les Comités syndicaux pour examiner les dossiers qui relèvent de leur domaine de compétence.

Elles peuvent également être chargées de mener une réflexion sur un projet particulier.

Le Comité syndical

Le SMiTU est administré par une assemblée délibérante composée de 60 élus représentant les 35 collectivités membres.



Les activités des instances du SMiTU

Les instances du SMiTU se sont réunies 12 fois en 2022 afin d'assurer notre mission de service public. 7 Bureaux Syndicaux se sont tenus et il y a eu 5 Comités Syndicaux. Par ailleurs les élus ont rendu 74 délibérations.

► Bureau Syndical

**Le Bureau Syndical s'est réuni
7 fois en 2022 :**

- 10 février
- 31 mars
- 18 mai
- 09 juin
- 16 juin
- 29 septembre
- 1 décembre

> Réunion du Bureau Syndical du 01 décembre 2022 :



Président
Roger SCHREIBER, CAPFT *

Vice-Présidents

1. Patrick BECKER, CAPFT
2. Jean-François MEDVES, CAVF *
3. Roland BALCERZAK, CCCE *
4. Serge JURCZAK, CAVF
5. Pierre TACCONI, Guénange
6. Bernard VEINNANT, CAPFT

Assesseurs

Maurice LORENTZ, CCCE
Elsa PAULY, Bertrange
Alexandre HOLSENBURGER, CAVF
Denis BAUR, CCCE
Bernard GUERMANN, CCPHVA *
Jean-Marie COLIN, CAPFT
Angèle KAPAR-COTRUPI, CAPFT
Michèle BEY, CAVF

Comité Syndical

**Le Comité Syndical s'est réuni
5 fois en 2022 :**












- | | |
|--------------|--------------------------------|
| ▶ 23 février | ▶ 12 octobre
Reporté |
| ▶ 13 avril | |
| ▶ 22 juin | ▶ 17 octobre
2e convocation |
| ▶ 07 juillet | ▶ 14 décembre
Reporté |

- * CAPFT : Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville
- * CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- * CCCE : Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- * CCPHVA : Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette

2. Le réseau du SMiTU Thionville-Fensch

- **17 lignes structurantes**
- **29 lignes complémentaires**
- **Un service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite, comprenant 2 mini bus Trans'PMR**

Le réseau de transport du SMiTU en résumé pour 2022

-  17 lignes structurantes
-  29 lignes complémentaires
-  2 lignes circulant le dimanche + un service de transport à la demande et de transport PMR (Personne à mobilité réduite)
-  Un second plan de transport priorisé a été déployé à partir du 07 novembre 2022
-  Adaptation de l'offre de transport sur les communes de Guénange et de Fontoy
-  Présentation de la grille tarifaire 2022 ainsi que des évolutions apportées à la e-boutique afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur
-  Simplification de la procédure d'obtention des titres pour les seniors non imposables
-  Prolongation du Pass pour les réfugiés ukrainiens pour leur assurer la gratuité des transports sur notre réseau en signe de solidarité
-  Création de la Commission d'Evaluation des Charges (CEC) afin de permettre l'entrée ou la sortie d'un membre du SMiTU sur des bases identiques
-  Elargissement de la composition du Comité des partenaires pour une meilleure représentativité
-  Mise en place d'une Commission de Contrôle Financier (CCF) pour renforcer l'efficacité de la Délégation de Service Public (DSP)

► Un second plan de transport priorisé a été déployé à partir du 07 novembre 2022

Bien que le premier plan de transport priorisé a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, permettant ainsi d'économiser 14 conducteurs, l'exploitant KTF continue de rencontrer des difficultés pour assurer tous les voyages prévus sur le réseau.

Dès lors, face à un absentéisme qui ne s'améliore pas et à des difficultés croissantes de recrutement, le SMiTU a demandé à l'exploitant KTF de réduire encore l'offre de circulation des bus afin de maintenir un niveau acceptable pour les usagers tout en garantissant les transports des scolaires.

L'objectif de ce nouveau plan de transport est multiple :

- Fiabiliser l'offre de transport et permettre aux usagers de connaître les lignes qui circulent
- Redonner un second souffle à l'exploitant qui fonctionnait à flux tendu. De plus, la réduction de l'offre de transport a permis d'avoir à nouveau du personnel sur le terrain pour informer les usagers mais également effectuer des contrôles

Dans cette optique, la société Kéolis a travaillé rapidement pour sortir une nouvelle proposition d'offre de transport.

La nouvelle offre de transport a été concentrée sur les lignes structurantes du réseau qui offrent un meilleur cadencement.

Ce second plan de transport priorisé a été voté par les élus lors du Comité Syndical du 17 octobre 2022. Il a été mis en œuvre à partir du lundi 07 novembre 2022 pour la rentrée des vacances de la Toussaint.

>> Présentation aux élus du nouveau plan de priorisation du réseau en date du 11 octobre 2022 :



Pour information, les aménagements induits par l'actualisation en 2022 du premier plan de priorisation concernaient la ligne complémentaire 60 ainsi que les lignes structurantes suivantes :

- S01 Basse-Ham Corail - Yutz Aéroport P+R - Thionville Linkling 3
- S02 Thionville Gassion - Thionville Bel Air 1
- S03 Florange Moulin Daspich – Uckange Route de Metz
- S04 Algrange Terminus - Hayange Centre Aquatique Féralia
- S20 Neufchef Terminal - Thionville Foch Fontaine/Hélène Boucher
- S21 Hayange Bout des Terres - Thionville Foch Fontaine/Hélène Boucher
- S22 Hayange Cité des Grands Bois - Thionville Foch Wax
- S23 Hayange Cité des Grands Bois - Thionville Foch Wax

A titre d'exemple, la circulation des bus sur la ligne S03 est passée en période de vacances scolaires, ce qui a permis de supprimer 5 voyages les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 3 les mercredis.

De même, sur la ligne S02 la fréquence horaire de circulation des bus est tombée à 30 mn à certaines heures de pointe au lieu de 15 mn et à l'heure au lieu de 30 mn à certaines heures creuses. Au total : 19 voyages ont été supprimés sur la ligne S02.

Toutefois, malgré les difficultés les horaires de dessertes des établissements scolaires n'ont pas été modifiés.

Le but affiché était de laisser à l'exploitant une marge de manoeuvre plus importante pour assurer aux usagers et aux scolaires un transport public certes réduit mais garanti.

En effet, les horaires théoriques étaient trop contraints. Il était alors difficile pour les conducteurs de tenir les horaires, occasionnant ainsi des retards qui pénalisaient les usagers. D'autre part, les temps de pause des conducteurs ont également été réduits.

La somme totale des pénalités financières appliquées à l'exploitant Kéolis s'élevait en 2022 à 1 204 500 euros car les services de bus n'ont pas été assurés comme ils devaient l'être.

Toutefois, la société KTF a été très fortement impactée par la pandémie de COVID notamment pendant la période du 8 janvier 2022 au 13 février 2022. Aussi, les élus lors du Comité Syndical du 23 février 2022 ont décidé de supprimer les pénalités appliquées à la société pendant cette période.

► Présentation de la grille tarifaire 2022 ainsi que des évolutions apportées à la e-boutique afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur



GRILLE TARIFAIRE CITÉLINE

EDITION JUIN 2022

► Site : www.citeline.fr
 ► Tél : 03 82 59 31 05
 ► Retrouvez-nous sur : @Citeline_Sm
 ► Votre itinéraire sur mesure sur : fluo.eu

TICKETS

► Billet sans contact : 0,20 € à l'achat
 ► Carte sans contact : 5 € à l'achat
 ► Duplicata Carte sans contact : 5 €
 ► Etui de protection : 1 €

1 VOYAGE 1,80€	FORFAIT JOURNÉE 5 €	10 VOYAGES 15 €
TITRE 2 JOURS ILLIMITÉS 7 €	PASS HEBDO 15 €	FORFAIT GROUPE 14 €

ABONNEMENTS

PASS MOUV MENSUEL*
35 €

PASS MOUV ANNUEL
350 €

* Vous êtes salarié(e), pensez à la prime transport : renseignez-vous auprès de votre employeur car il peut prendre en charge 50% de votre abonnement Citéline !

Vous avez moins de 26 ans

PASS JEUN'S MENSUEL
26 €

PASS JEUN'S ANNUEL
260 €

SOYEZ COOL AVEC VOTRE PASS S'COOL



PASS SCOLAIRES

Le PASS S'COOL
Bénéficiez de deux voyages par jour, du lundi au vendredi, en période scolaire

Pour les - 16 ans
108 €

Pour les + 16 ans
160 €

Demi-tarif PASS S'COOL
Souscrit en milieu d'année

Pour les - 16 ans
54 €

Pour les + 16 ans
80 €

Le PASS S'COOL PLUS
Voyagez en illimité sur le réseau Citéline !

Pour les - 16 ans
158 €

Pour les + 16 ans
210 €

Le PASS S'COOL Région

Pour les - 16 ans
108 €

Pour les + 16 ans
160 €

PASS SENIORS

Pour les plus de 65 ans

PASS SENIOR MENSUEL
26 €

PASS SENIOR ANNUEL
260 €

► Vous êtes non imposables :

PASS SENIOR PLUS
GRATUITÉ DES TRANSPORTS

GRATUITÉ DES TRANSPORTS

► A partir de la souscription d'un 3ème PASS S'COOL et plus, dans la même année scolaire, bénéficiez de la gratuité des transports.

Rendez-vous en boutique Citéline pour cette demande et profitez de :

GRATUITÉ A PARTIR DU 3ème PASS S'COOL ET PLUS

ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS
GRATUITÉ DES TRANSPORTS

PASS SOLIDAIRE

Vous êtes en :

- En recherche d'emploi
- Bénéficiaires du RSA
- En formation professionnelle
- En contrat aidé

PASS TREPLIN
40 voyages gratuits / Mois

10 voyages tarif réduit
10 €

PASS TER + CITÉLINE



UN ABONNEMENT UNIQUE

TER + Citeline est un abonnement SMOU qui combine le train TER Lorraine et le réseau urbain Citeline.

Il permet de bénéficier d'une réduction de 20% sur votre abonnement Citeline (SMOU mensuel ou annuel ou JEUN'S mensuel).

Si vous souhaitez passer plus de renseignements, rendez-vous dans les boutiques Citeline (tarif 5 €).

► Florange 1, rue de Longwy Du lundi au vendredi 8h-12h - 14h-17h15

► Thionville 6, rue du Four Saint Du lundi au samedi 9h-15h30 - 13h30-18h

TARIFICATION PARKING TRANSFRONTALIER METZANGE

Abonnement mensuel

Résidents CAPFT
10 €

Résidents CAVF
10 €

Non résidents CAPFT et CAVF
40 €

Abonnement annuel

Résidents CAPFT
100 €

Résidents CAVF
100 €

Non résidents CAPFT et CAVF
400 €

Carte d'accès au parking
5 €

Carte d'accès au parc à vélo
5 €

Imprimé par Est-Imprimerie S.A. - Z.A. de Tournebride, 57160 Moulins-lès-Metz

Mise en ligne de la nouvelle E-boutique :

La mise en ligne d'une E-boutique actualisée doit permettre aux usagers du réseau Citéline d'acheter tous les titres de transport de la gamme tarifaire, y compris ceux nécessitant des justificatif.

Le but est d'améliorer le service public rendu à l'utilisateur, en lui offrant la possibilité d'acheter rapidement ses titres de transports.

Cette évolution a été l'occasion d'actualiser certaines conditions de vente :

La E-boutique permet désormais d'acheter une Carte Sans Contact (CSC) avec ou sans abonnement. Il n'est plus indispensable de posséder une CSC au préalable pour pouvoir accéder aux services de la E-boutique.

Depuis la E-Boutique, il est possible de se procurer un ou plusieurs titres annuels payants. Le règlement se fait exclusivement en carte bancaire au comptant ou en paiements fractionnés.

L'utilisateur peut désormais choisir entre le retrait de la carte en agence Citéline ou sa livraison à domicile. Les frais de port pour un envoi à domicile sont de 3 euros.

Les élus lors du Comité Syndical du 13 avril 2022 ont validé les modifications proposées pour les conditions générales de vente.

La E-boutique est accessible en ligne depuis le 1er mai 2022.

Le site internet de la E-boutique Citéline est le suivant : www.eboutique.citeline.fr



Adaptation de l'offre de transport sur les communes de Guénange et de Fontoy

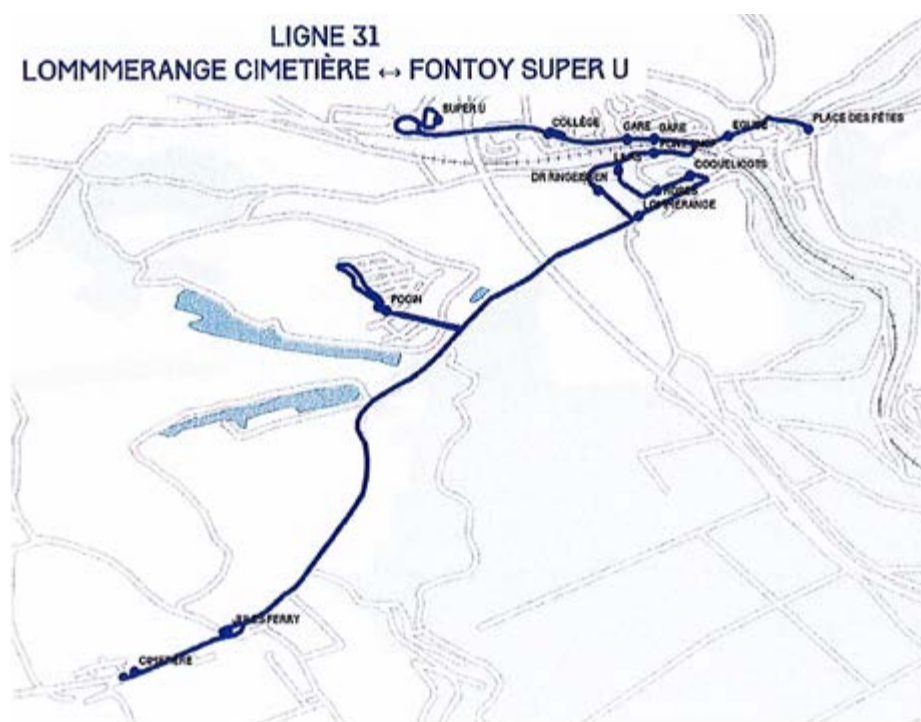
Le Maire de Fontoy a demandé à l'équipe du SMIU d'adapter son offre de transport afin d'améliorer la desserte de sa commune. Cela concerne les deux lignes suivantes du réseau Citéline :

Ligne 31

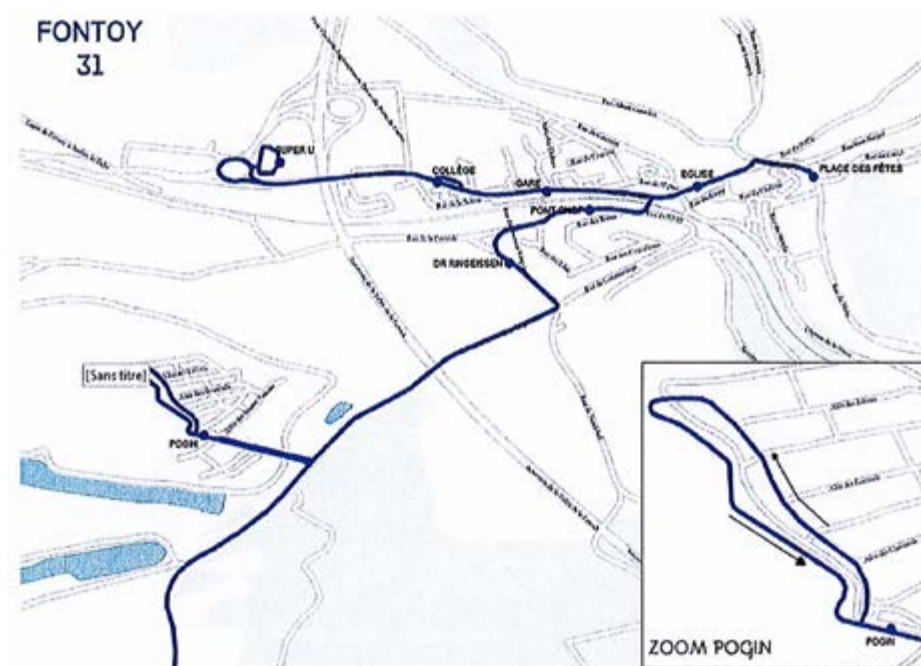
La commune de Fontoy a formulé la demande suivante : Suite à une forte demande de la population, la sortie du collège à 10h ainsi que le début des cours aux mêmes horaires doivent être mieux desservis. Il a donc été proposé à la mairie de réaliser 2 allers/retours.

D'autre part, la commune souhaitait également supprimer la desserte des arrêts « Lilas », « Roses », « Coquelicots » et « Route de Lommerange » en raison de leurs faibles fréquentation (13 voyages ont été validés pour l'ensemble des arrêts).

Itinéraire actuel



Itinéraire proposé



Ces aménagements n'impliquent pas de moyens supplémentaires.

Avec ces réaménagements, l'impact kilométrique annuel s'élève à 5 694 kms (avec l'ajout des deux allers/retours, tout en tenant compte de la suppression de la desserte des arrêts Lilas, Roses, Coquelicots et Route de Lommerange sur les voyages ajoutés).

La suppression des 3 arrêts doit permettre quant à lui de réduire l'enveloppe kilométrique de 2 543 kms par an.

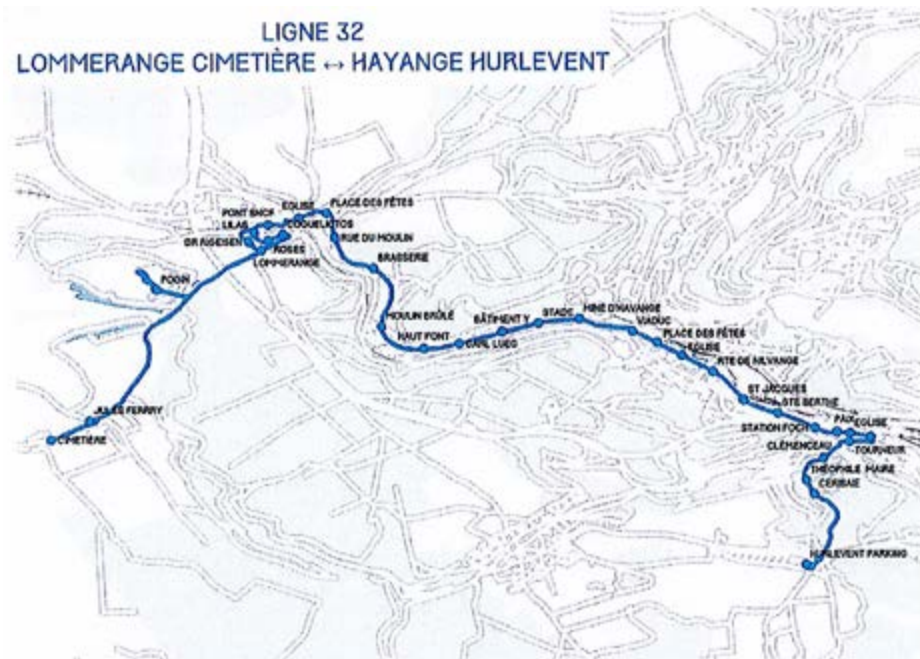
Au total, le bilan kilométrique de la ligne 31 s'élève à environ 3 151 kms par an.

Ligne 32

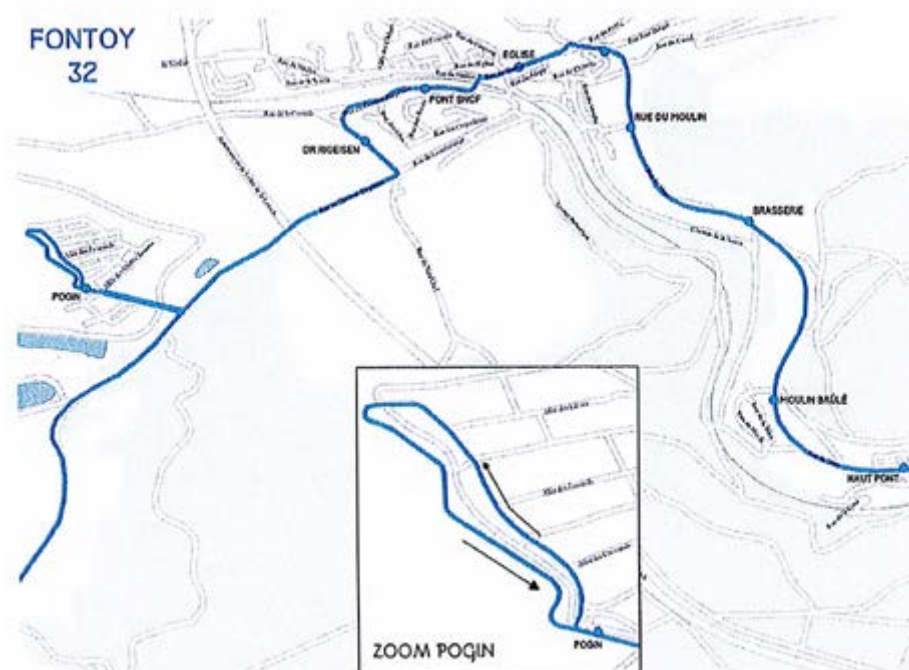
La Ville de Fontoy souhaite également supprimer la desserte des arrêts « Lilas », « Roses », « Coquelicots » et « Route de Lommerange » en raison de leurs faibles fréquentation.

En effet, 27 voyages seulement ont été validés pour l'ensemble des arrêts sur l'année.

Itinéraire actuel



Itinéraire proposé



La suppression des arrêts « Lilas », « Roses », « Coquelicots » et « Route de Lommerange » permet de réduire l'enveloppe à 1 484 kilomètres par an.

Le bilan global pour les aménagements sur ces deux lignes correspond à une augmentation de 1 667 kilomètres par an.

Le Comité Syndical du 22 juin 2022 a validé les propositions de modifications des horaires et tracés des lignes 31 et 32 à compter du 1er septembre 2022.

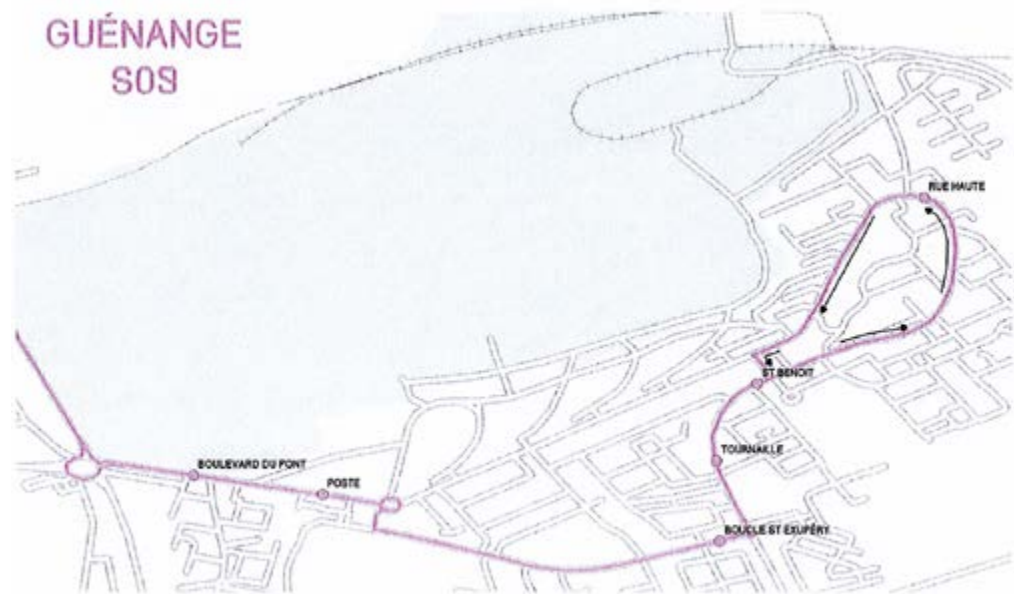
La Ville de Guénange a saisi le SMiTU afin d'améliorer la desserte de sa commune au travers de deux lignes du réseau Citéline :

Ligne S09

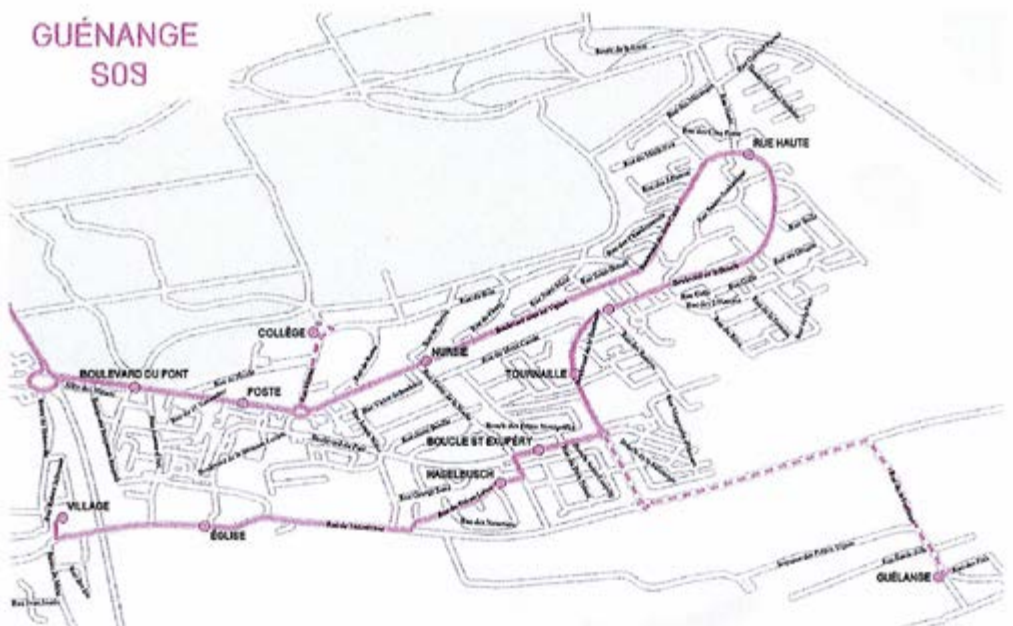
L'objectif est de desservir l'arrêt Guénange village avec la ligne S09 et non plus avec la ligne complémentaire 60.

Pour ce faire un nouveau terminus a été créé. Il permettra également d'accueillir un nouveau toilette pour les conducteurs de Citéline, qui est en cours d'aménagement.

Itinéraire actuel



Itinéraire proposé



Ces aménagements n'impliquent pas de moyens supplémentaires.

Ligne 60

La Ville de Guénange souhaite également conserver le tracé de la ligne 60 mais réduire la fréquence en heures creuses au départ de Guénange.

Ainsi, 4 voyages ont été supprimés :

- Départ de 09h00 de Guénange
- Départ à 15h03 de Guénange
- Arrivée à 08h49 à Guénange
- Arrivée à 14h54 à Guénange

Regroupement d'arrêts de bus

La commune de Guénange a également saisi le SMiTU pour supprimer certains arrêts de bus car ils sont trop rapprochés.

Après une analyse des statistiques de fréquentation, il a été proposé le regroupement suivant :

Arrêts à supprimer	Reports proposés	Distances
Arrêt « Haselbusch »	Arrêt « Boucle Saint Exupéry »	240 m
Arrêt « Tournaille »	Arrêt « Boucle Saint Exupéry »	450 m
Arrêt « Boulevard du Pont »	Arrêt « Poste »	290 m

Ces regroupements d'arrêts ne concernent que les lignes 43 et 60.

La ligne S09 n'est pas modifiée de ce point de vue.

Le Comité Syndical du 22 juin 2022 a validé les propositions de modifications des horaires et tracés des lignes S09 et 60 ainsi que les propositions de regroupement des arrêts de bus dans la commune de Guénange pour les lignes 43 et 60.

Ces modifications sont entrées en vigueur à compter du 1er septembre 2022.

Simplification de la procédure d'obtention des titres pour les seniors non imposables

Dans une optique d'amélioration constante du service à l'utilisateur, le SMiTU a simplifié la procédure d'obtention des titres de transport pour les seniors non imposables.

34 communes sont concernées, hors la ville d'Illange qui bénéficie d'une convention particulière avec le SMiTU.

L'objectif visé est d'augmenter la simplicité pour l'accès aux titres de transport. Ainsi, les seniors n'auront à se déplacer qu'une seule fois pour réaliser leur abonnement.

Le Comité Syndical du 22 juin 2022 a validé la simplification de la procédure pour les seniors. Elle a pris effet à partir du 1er septembre 2022.

Procédure actuelle

1. Se présenter en Mairie ou en CCAS avec une carte d'identité, une copie de l'avis de non-imposition et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (et une photo en cas de création de carte).
2. Se rendre en boutique Citéline pour faire une carte ou charger sa carte avec le coupon de liaison obtenu en Mairie ou CCAS.

Nouvelle procédure

1. Plus de nécessité de se présenter en mairie ou au CCAS
2. Se rendre en boutique Citéline pour faire une carte ou charger sa carte en présentant une carte d'identité, une copie de l'avis de non-imposition et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (et une photo en cas de création de carte).

► **Elargissement de la composition du Comité des partenaires pour assurer une meilleure représentativité**

Le Comité des partenaires associe a minima les représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort.

Le SMiTU en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable doit consulter le Comité des partenaires au moins une fois par an. De plus, avant toute évolution de l'offre de mobilité ou de la politique tarifaire, le Comité des partenaires doit également être consulté.

L'objectif visé ici est d'assurer une meilleure représentativité en :

■ élargissant le collège des partenaires aux institutions et structures suivantes :

- chefs d'établissements
- représentants du Conseil Départemental de la Moselle
- représentants du Conseil Régional de la Région Grand Est
- représentants des chambres consulaires
- représentants des associations de consommateurs
- représentants des cyclistes
- représentants des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite
- représentants des entreprises engagées dans un plan de mobilité
- représentants des offices de tourisme présentes sur le ressort territorial du SMiTU.

■ adaptant le règlement intérieur aux nouvelles dispositions législatives pour organiser au mieux le tirage au sort d'habitants du ressort territorial du SMiTU.

Les élus lors du Comité Syndical du 22 juin 2022 ont donc décidé d'ouvrir à ces nouveaux représentants la possibilité de siéger lors des réunions du Comité des partenaires.

Dès lors, la composition du comité des partenaires a été modifiée en ajoutant les représentants des différentes institutions et structures cités précédemment.

► **Création de la Commission d'Evaluation des Charges (CEC) afin de permettre l'entrée ou la sortie d'un membre du SMiTU sur des bases identiques**

L'entrée en vigueur de la Loi d'Orientation des Mobilités en 2019 et la prise de la compétence mobilité par les Communautés de Communes, ont rendu nécessaire la création d'une commission spécifique chargée de travailler sur les scénarii possibles que pourrait connaître le ressort territorial du SMiTU.

En effet, les conditions relatives à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ne sont pas possibles dans un syndicat mixte fermé.

Ainsi, il a été décidé de créer une nouvelle commission dont le travail est identique à celui de la CLECT mais dont la création et la forme juridique sont simplifiées.

Pour permettre une entrée ou une sortie sur des bases identiques à tous les membres ou futurs membres du SMiTU, une Commission d'Evaluation des Charges (CEC) a été mise en place pour l'entrée ou la sortie d'une collectivité ou d'un EPCI du Syndicat.

Cette commission a donc pour objet d'évaluer les charges liées au transfert ou suppression d'une compétence d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI vers le SMiTU et inversement. Cette évaluation étant effectuée lors de l'entrée ou de la sortie d'un membre.

La commission est organisée autour d'un règlement intérieur visant à fixer les règles de fonctionnement.

Chaque membre du SMiTU se voit attribuer :

- Un siège par Commune
- Deux sièges par Communauté de Communes
- Trois sièges par Communauté d'Agglomération

A titre informatif, la commission peut se faire accompagner d'un ou plusieurs experts pour l'exercice de sa mission. Il peut s'agir de fonctionnaire ou de tout autre expert privé ou public.

Le Comité Syndical du 22 juin 2022 a créé la Commission d'Evaluation des Charges pour l'entrée ou la sortie d'un membre du SMiTU.

Le Président de la CEC, dont la mission sera de procéder aux convocations, d'établir l'ordre du jour et d'en présider les séances, doit être désigné par les membres de la commission lors de sa première réunion.

La désignation des membres de cette Commission s'établit de la manière suivante :

Commune / EPCI	Nombre de représentants	Nom et prénom
Communauté d'agglomération Portes de France Thionville	3	- Mme POUGET - M. WEIS - M. FERRERO
Communauté d'agglomération du Val de Fensch	3	- M. MEDVES - M. JURCZAK - M. HOLSENBURGER
Communauté de communes de Cattenom et environs	2	- M. HERGAT - M. PAQUET
Communauté de communes de Rives de Moselle	2	- M. FREYBURGER - M. ABATE
Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette	2	- M. GUERMANN - M. BRUSCO
Commune de Bertrange	1	- Mme PAULY
Commune de Guénange	1	- M. TACCONI
Commune de Stuckange	1	- M. SEGURA
Total :	15	

Mise en place d'une Commission de Contrôle Financier (CCF) pour renforcer l'efficacité de la Délégation de Service Public (DSP)

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la création d'une Commission de Contrôle Financier (CCF) chargée de vérifier l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises, au titre d'une Délégation de Service Public (DSP) ou d'un marché public par exemple.

Le SMiTU doit donc mettre en place une CCF afin de contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire.

La CCF est distincte de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Elle effectue un contrôle sur place et sur pièces qui porte sur :

- ⌚ Les opérations financières entre la collectivité et son contractant
- ⌚ L'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.

La CCF doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle.

Pour l'exécution de cette mission, le SMiTU peut se faire aider par un prestataire extérieur.

A titre d'information, le nombre de conseillers siégeant au sein de la CCF est fixé à : 5 titulaires et 5 suppléants, plus le Président.

Les élus du SMiTU, lors du Comité Syndical du 22 juin 2022, ont validé la :

- création de la Commission de Contrôle Financier (CCF)
- placé le Président du SMiTU à la tête de la CCF et désigné les membres suivants du Comité Syndical comme membres de la CCF :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. MEDVES	M. LUCCHINI
M. HOLSENBURGER	M. COLIN
M. BECKER	M. BALCERZAK
M. SCHULTZ	M. ZENNER
M. JURCZAK	M. VEINNANT

L'exploitation du réseau de bus par la société Kéolis Thionville Fensch a été optimisée !

Une modification au contrat de la Délégation de Service Public avec la société Kéolis a été opérée pour permettre la réutilisation des véhicules du SMiTU par l'exploitant.

Dans un contexte difficile où le secteur du transport public fait face à une pénurie nationale de main d'œuvre et plus particulièrement sur notre territoire limitrophe du Luxembourg, l'objectif visé est de rendre les postes de chauffeurs de bus plus attractifs.

En effet, la concentration des services de transport scolaires notamment en début et fin de journée ne permet pas de rémunérer les conducteurs pendant les heures creuses, ce qui porte préjudice à l'attractivité des postes proposés par le délégataire Kéolis Thionville Fensch.

Afin de pallier cette situation, le délégataire propose de renforcer l'employabilité des conducteurs en réalisant des voyages supplémentaires pendant les heures creuses afin de répondre à des besoins d'intérêt général. Ainsi, le délégataire pourra réaliser des services périscolaires au bénéfice des communes du ressort territorial du SMiTU.

Cette modification n'apporte aucun coût supplémentaire pour le SMiTU mais elle permettra la perception d'une redevance d'utilisation versée par le délégataire à hauteur de 0,48 € HT par kilomètre parcouru dans le cadre de ces services supplémentaires.

A titre informatif, l'enveloppe kilométrique prévisionnelle pour l'année 2022-2023 est de 19 200 km.

Le Comité Syndical du 17 octobre 2022 a validé l'avenant n°3 au contrat de la Délégation de Service Public conclu avec la société Keolis, afin de permettre la réutilisation des véhicules du SMiTU par l'exploitant.

► Prolongation de la gratuité des transports sur notre réseau pour les réfugiés ukrainiens en signe de solidarité

Le Comité Syndical du 13 avril 2022 avait acté la gratuité des transports pour les réfugiés ukrainiens pour une période de 3 mois (soit jusqu'au 13 juillet 2022).

Cependant, cette action ne semblait pas être suffisante pour les Maires des communes du ressort territorial du SMiTU.

Ils ont donc souhaité poursuivre cette action en délivrant gratuitement des Pass aux réfugiés ukrainiens qui continuent à arriver dans leurs communes.

Les élus présents lors du Comité Syndical du 17 octobre 2022 ont donc validé la poursuite de la gratuité des Pass pour les réfugiés ukrainiens jusqu'au 31 décembre 2022.

3. Le Citézen

Citézen est un projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) porté par le SMiTU, l'Autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD) sur le territoire, pour répondre aux besoins de déplacements.

Une offre adaptée

- 67 stations voyageurs
- 27 bus à motorisation électrique
- 1 bus toutes les 10 minutes en heure de pointe
- 20 000 voyageurs par jour attendu
- Un service de 5h30 à 23h30

Les aménagements du Citézen

- 32 km de lignes de bus
- 7 communes traversées
- 3 parkings relais aménagés
- 2 nouveaux ponts créés
- 1 nouveau dépôt



Le Citézen : où en est-on ?

Composé de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Citézen est un mode de transport visant à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie des communes du périmètre du SMiTU.

Février 2022 :

- Le SMiTU a obtenu un appui financier de l'Etat pour la construction du nouveau dépôt de bus du Citézen, au titre des aides de "France Relance - Fonds Friches"



13 avril 2022 :

- Validation d'un terminus supplémentaire pour la ligne verte du Citézen au niveau de la ZAC Meilbourg de Yutz
- Signature d'une convention pour la création d'un parking provisoire durant la construction des ponts dédiés au Citézen



4 juillet 2022 :

- Validation des Bornes d'Information Voyageurs (BIV) qui seront présentes dans les nouveaux équipements de transport du Citézen
- Validation des Distributeurs Automatiques de Titres qui seront disponibles aux stations d'arrêt du Citézen



12 août 2022 :

- Premier lancement de la charpente métallique du pont situé au-dessus des voies ferrées



12 octobre 2022 :

- Premier lancement du tablier du pont situé au-dessus de la Moselle



17 octobre 2022 :

- Validation du nouveau planning pour la réalisation du citézen



21 octobre 2022 :

- Troisième lancement du tablier pour le pont situé au-dessus des voies SNCF

Les atouts du Citézen pour les usagers et le territoire :

- 1 Améliorer l'offre de transport collectif**
 - Deux nouvelles lignes
 - Rapidité, ponctualité, régularité
 - Confort et accessibilités
- 2 Contribuer au développement économique et à l'attractivité du territoire**
 - Liaison entre les principaux bassins de vie et d'activités du territoire
 - Accompagnement du développement des communautés d'agglomération Portes de France - Thionville et Val de Fensch

- 3 Faciliter les déplacements transfrontaliers**
 - Création de correspondances optimisées avec les cars frontaliers en direction du Grand Duché du Luxembourg
- 4 Impulser de nouvelles pratiques en matière de déplacement**
 - Usage des transports en commun encouragé
 - Amélioration des conditions de circulation routière

Pour répondre aux ambitions environnementales du projet, le SMiTU a fait le choix d'une motorisation propre pour l'intégralité du parc de bus.

L'ensemble de la flotte sera ainsi équipé d'une motorisation 100% électrique et non polluante. Les bus seront rechargés de manière quotidienne et de nuit au sein du nouveau dépôt de Florange grâce à des stations de recharge électrique.

Les effets du Citézen sur les déplacements et le cadre de vie

- ▶ **UNE CIRCULATION ROUTIÈRE APAISÉE**
 - Alternative concrète à l'usage de la voiture
 - Désengorgement du centre-ville de Thionville aux heures de pointe
 - Maintien de l'offre globale de stationnement

- ▶ **UN RÉSEAU DE BUS RÉORGANISÉ POUR UNE DESSERTE LOCALE RENFORCÉE**
 - Optimisation des correspondances
 - Arrêts existants transformés en station
 - Gain de temps de parcours pour les usagers actuels et futurs

- ▶ **UNE DIMINUTION DES NUISANCES ET DES ACCIDENTS**
 - Amélioration à court et long terme de la qualité de l'air et de l'environnement sonore
 - Limitation du nombre d'accidents

- ▶ **UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ**
 - Requalification de l'espace public
 - Augmentation des circulations douces pour les piétons et cyclistes
 - Aménagement d'espaces verts et arborés le long du tracé

UN CADENCEMENT RÉGULIER PERMET DE RÉDUIRE LES TEMPS DE TRAJET

Exemple sur le temps de parcours Hayange Esplanade - Gare de Thionville :

- Actuellement : 43 minutes
- Demain : 36 minutes

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL PLUS FAIBLE AVEC LE CITÉZEN

- Actuellement : émission moyenne de 6.31 particules fines par jour
- Demain : émission moyenne de 1.08 particules fines par jour

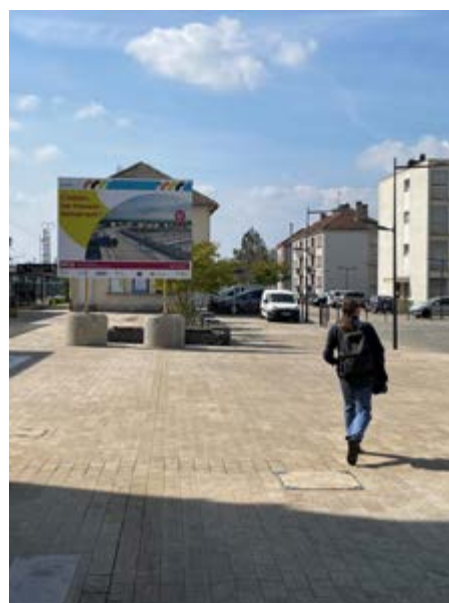
Présentation des actions de communication déployées en 2022 pour le Citézen

Le projet prévoit la création de deux nouveaux ponts : le premier pour franchir les voies ferrées et le canal des écluses ; le second pour franchir la Moselle.

Ces ouvrages d'art seront uniquement dédiés à la circulation des modes doux.

La construction du pont au-dessus des voies ferrées de la SNCF a été validé octobre 2021.

Voici des illustrations du panneau de chantier réalisé pour la construction du pont situé au-dessus des voies SNCF :



Les travaux à proprement parler du pont de franchissement de la Moselle ont démarré au mois de novembre 2021.

A cet effet, le SMIU a déployé différents outils de communication visant à présenter aux habitants les différents travaux afin de les accompagner au mieux pendant la phase chantier du Citézen en 2022.

A titre d'exemple, des lettres d'information ont été distribuées aux habitants des secteurs concernés par les travaux du Citézen pour les informer de l'avancement du chantier et de leurs impacts au fur et à mesure de l'évolution du Citézen.

Exemple des flash infos réalisés pour les travaux du pont situé au-dessus des voies SNCF :

citézen
Les lignes qui nous rapprochent

flash Infos
Riverains

Travaux du Bus à Haut niveau de service
Réalisation de l'ouvrage de franchissement des voies ferrées

Citézen, projet phare de l'Agglomération thionvilloise, s'engage à répondre aux nouveaux enjeux de mobilités transfrontalière et locale. Entrepris par le SMIU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch), les travaux de réalisation du Bus à Haut Niveau de Service permettront la mise en œuvre d'un réseau à motorisation propre, 100 % électrique.

Le premier chantier, qui a débuté fin 2021, prévoit la construction d'un pont qui enjambera les lignes SNCF depuis Cormontaigne, jusqu'à la gare de Thionville. Cet ouvrage d'art permettra aux usagers de rejoindre la gare sans avoir à traverser le boulevard Schuman en voiture. Ses abords, côté Cormontaigne, seront équipés d'un parking silo facilitant le stationnement automobile (projet porté par l'agglomération Thionvilloise).

LES TRAVAUX EN DETAIL

Des travaux de fondation sont nécessaires pour la construction du pont. Ils nécessitent des engins de forage engendrant des nuisances sonores sporadiques. Ces travaux seront réalisés de nuit en raison de la proximité des voies ferrées afin de ne pas impacter la circulation ferroviaire.

Malgré notre volonté de limiter au maximum les impacts de ces travaux, certains désagréments sont inévitables, notamment dus à la circulation des engins nécessaires à la réalisation de ce chantier. L'organisation mise en place a été conçue pour que ces perturbations soient les plus brèves et les plus faibles possibles. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les travaux auront lieu :
Du 08 au 11 février, 18 au 21 février, 25 au 28 février et du 04 au 07 mars

Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un mail à : citezen@smitu.fr

Citézen, c'est :

- 2 lignes structurantes : d'Hayange à Basse-Ham et de Metzange à Yutz
- 7 communes traversées
- 2 ponts créés
- 67 stations voyageurs accessibles à tous
- 1 bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe
- 3 parkings relais
- Une flotte de bus 100% électrique
- Un service assuré de 5h à 23h

smitu SMIU Thionville Fensch
14 avenue Gabriel Lippman, 57000 Yutz

citézen
Les lignes qui nous rapprochent

citézen
Les lignes qui nous rapprochent

flash Infos
Usagers EFFIA

Travaux du Bus à Haut niveau de service
Réalisation de l'ouvrage de franchissement des voies ferrées

Citézen, projet phare de l'Agglomération thionvilloise, s'engage à répondre aux nouveaux enjeux de mobilités transfrontalière et locale. Entrepris par le SMIU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch), les travaux de réalisation du Bus à Haut Niveau de Service permettront la mise en œuvre d'un réseau à motorisation propre, 100 % électrique.

Le premier chantier, qui a débuté fin 2021, prévoit la construction d'un pont qui enjambera les lignes SNCF depuis Cormontaigne, jusqu'à la gare de Thionville. Cet ouvrage d'art permettra aux usagers de rejoindre la gare sans avoir à traverser le boulevard Schuman en voiture. Ses abords, côté Cormontaigne, seront équipés d'un parking silo facilitant le stationnement automobile (projet porté par l'agglomération Thionvilloise).

LES TRAVAUX EN DETAIL

Des sondages pyrotechniques au niveau du parking EFFIA sont nécessaires pour la construction du pont. Durant deux journées, 25 places de stationnement seront neutralisées.

Malgré notre volonté de limiter au maximum les impacts de ces travaux, certains désagréments sont inévitables, notamment dus à la circulation des engins nécessaires à la réalisation de ce chantier. L'organisation mise en place a été conçue pour que ces perturbations soient les plus brèves et les plus faibles possibles. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les travaux auront lieu :
Du 22 au 23 février 2022

Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un mail à : citezen@smitu.fr

Citézen, c'est :

- 2 lignes structurantes : d'Hayange à Basse-Ham et de Metzange à Yutz
- 7 communes traversées
- 2 ponts créés
- 67 stations voyageurs accessibles à tous
- 1 bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe
- 3 parkings relais
- Une flotte de bus 100% électrique
- Un service assuré de 5h à 23h

smitu SMIU Thionville Fensch
14 avenue Gabriel Lippman, 57000 Yutz

citézen
Les lignes qui nous rapprochent

citézen
Les lignes qui nous rapprochent

flash Infos
Riverains

Poursuite des travaux du Bus à Haut niveau de service
Réalisation de l'ouvrage de franchissement des voies ferrées
Mars 2022

Citézen, projet phare de l'Agglomération thionvilloise, s'engage à répondre aux nouveaux enjeux de mobilités transfrontalière et locale. Entrepris par le SMIU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch), les travaux de réalisation du Bus à Haut Niveau de Service permettront la mise en œuvre d'un réseau à motorisation propre, 100 % électrique.

Le premier chantier, qui a débuté fin 2021, prévoit la construction d'un pont qui enjambera les lignes SNCF depuis Cormontaigne, jusqu'à la gare de Thionville. Cet ouvrage d'art permettra aux usagers de rejoindre la gare sans avoir à traverser le boulevard Schuman en voiture. Ses abords, côté Cormontaigne, seront équipés d'un parking silo facilitant le stationnement automobile (projet porté par l'agglomération Thionvilloise).

LES TRAVAUX EN DETAIL

Des travaux de fondation sont nécessaires pour la construction du pont. Ils nécessitent des engins de forage engendrant des nuisances sonores sporadiques. Ces travaux seront réalisés de nuit en raison de la proximité des voies ferrées afin de ne pas impacter la circulation ferroviaire.

Malgré notre volonté de limiter au maximum les impacts de ces travaux, certains désagréments sont inévitables, notamment dus à la circulation des engins nécessaires à la réalisation de ce chantier. L'organisation mise en place a été conçue pour que ces perturbations soient les plus brèves et les plus faibles possibles. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les travaux auront lieu :
Du 11 au 14 mars, du 18 au 21 mars et du 25 au 27 mars 2022

Pour toutes questions, vous pouvez envoyer un mail à : citezen@smitu.fr

Citézen, c'est :

- 2 lignes structurantes : d'Hayange à Basse-Ham et de Metzange à Yutz
- 7 communes traversées
- 2 ponts créés
- 67 stations voyageurs accessibles à tous
- 1 bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe
- 3 parkings relais
- Une flotte de bus 100% électrique
- Un service assuré de 5h à 23h

smitu SMIU Thionville Fensch
14 avenue Gabriel Lippman, 57000 Yutz

citézen
Les lignes qui nous rapprochent

Le chantier du Citézen a avancé à un bon train en 2022 !

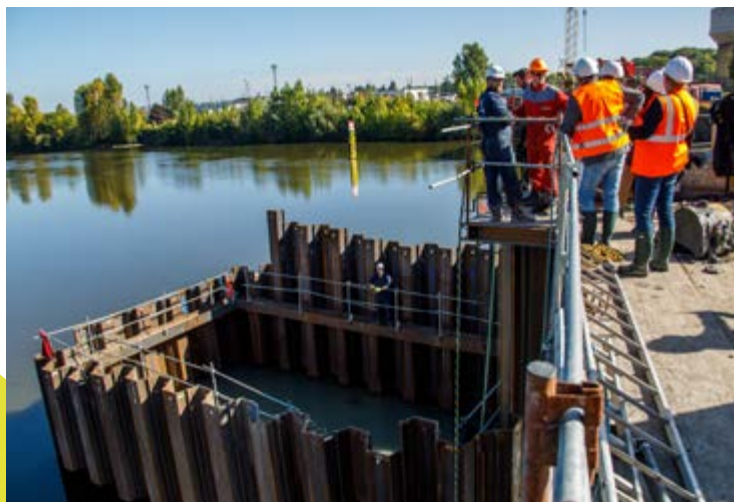
Le 4 octobre 2022, une visite du chantier des deux ponts du futur Citézen s'est tenue aujourd'hui, en présence du Maire de Thionville Pierre Cuny.

Côté Bastion du Luxembourg, une partie du pont a été assemblée et s'apprête à être déplacée pour rejoindre le premier pilier positionné au milieu de la Moselle.

Côté voies ferrées, le pont a également bien avancé car deux lançages ont déjà été réalisés permettant au pont de surplomber une partie du bras mort de la Moselle en direction de la gare.

Voici un petit retour en images :

>> Visite sur le site du pont situé au-dessus de la Moselle





>> Visite sur le site du pont situé au-dessus des voies ferrées



>> Le chantier du Citézen continue sa progression du côté du pont au-dessus de la Moselle :

Le 12 octobre 2022, le premier lançage du tablier du pont situé au niveau du Bastion du Luxembourg a été mené.

L'opération aura permis une avancée de la structure de 70 m au-dessus de la Moselle afin d'atteindre la première pile du pont.



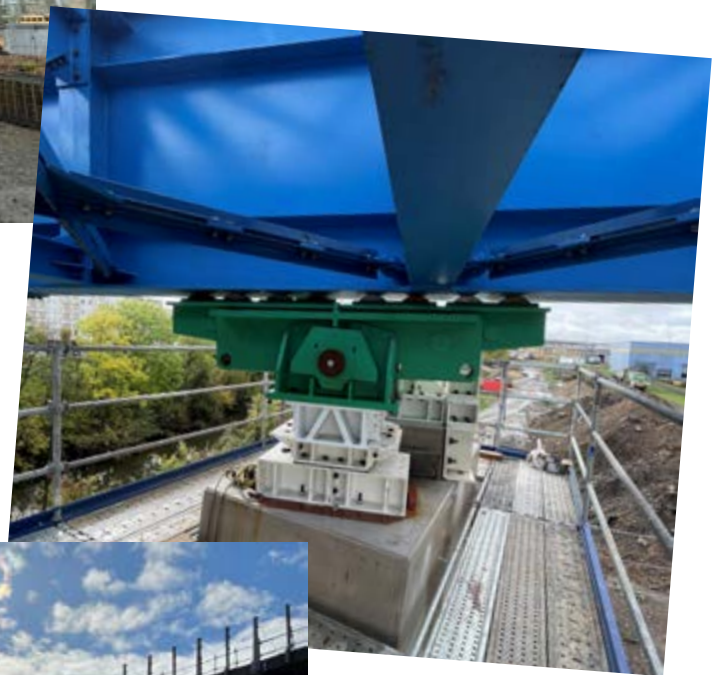
© Ville de Thionville

Une nouvelle avancée pour le pont situé au-dessus des voies SNCF du Citézen

Le deuxième lançage du pont situé côté des voies ferrées a été réalisé en septembre 2022 afin d'accoster la structure sur la pile P5, au niveau du franchissement du bras mort de la Moselle et de la rue du chemin de fer.

Le troisième lançage quant à lui s'est tenu le 21 octobre 2022. Le pont a bien progressé car il surplombe une partie du bras mort de la Moselle en direction de la gare. Au total, le pont aura parcouru près d'une quarantaine de mètres pour rejoindre la pile n°4 situé au milieu des voies ferrées.

Voici un petit retour en images :



Le SMiTU a obtenu une aide financière de l'Etat pour la construction du nouveau dépôt de bus du Citézen

Dans le cadre de la construction du nouveau centre de maintenance et de remisage du futur bus à haut niveau de service Citézen, le SMiTU va réaliser la requalification d'une friche ferroviaire située sur la combe de Florange.

Pour ce faire, les équipes du SMiTU ont présenté un dossier de candidature pour l'appel à projet "Fonds Friches : recyclage foncier et dépollution".

Suite à cette demande, l'État a choisi d'apporter son concours financier à la réalisation de ce projet, au titre des aides de "France Relance - Fonds Friches", à hauteur maximum de 1 516 959 euros.

Le président du SMiTU a validé lors du Comité Syndical du 23 février 2022 les documents constitutifs de cet appel à projet.

A titre d'exemple, voici le panneau de chantier réalisé présentant le futur dépôt de bus qui se situera à Florange sur l'ancienne friche ferroviaire :



Validation d'un terminus supplémentaire pour la ligne verte du Citézen au niveau de la ZAC Meilbourg de Yutz

Dans le cadre du projet de la relocalisation de la clinique thionvilloise Ambroise-Paré sur la Zone d'Activités Commerciales de l'Espace Meilbourg, un nouveau terminus pour la ligne verte du Citézen doit voir le jour.

Pour ce faire, une étude technique doit être menée afin de voir la faisabilité technique d'un terminus sur cette zone. Il s'agirait d'un double terminus avec celui du collège Jean Mermoz de Yutz.



Photo non contractuelle

Les élus lors du Comité Syndical du 13 avril 2022 ont validé le principe d'un terminus du Citézen sur la ZAC Meilbourg ainsi que le lancement d'une étude de faisabilité technique.

Une convention a été signée pour la création d'un parking provisoire durant les travaux du Citézen

Le SMiTU Thionville Fensch prévoit dans le cadre du Citézen d'aménager temporairement des zones de stationnement notamment pour les usagers de la gare de Thionville.

Pour ce faire, deux parcelles ont été identifiées pour la réalisation des parkings temporaires :

- ▶ une parcelle propriété de la Ville de Thionville : "plateforme de montage passerelle "
- ▶ une parcelle propriété de SNCF Réseau : "plateforme Neubau "

La convention définit donc les conditions financières pour la construction des parkings temporaires. Elle a désigné également la Ville de Thionville comme le maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Le coût des travaux sera pris en charge financièrement par le SMiTU tandis que les travaux seront réalisés par la Ville de Thionville.

Au regard du montant prévisionnel de l'opération établi par la Ville de Thionville, la participation financière du SMiTU s'élève à 360 000 euros TTC.

Les élus lors du Comité Syndical en date du 13 avril 2022 ont validé le projet de convention.

Les stations d'arrêt des bus du Citézen disposeront de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) pour renseigner les voyageurs en temps réel

Le Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire.

Pour rappel, il consiste à réaliser deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham.

Dans ce cadre des études Projets menées pour le Citézen, il est nécessaire de déterminer les types de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) qui devront équiper les stations du futur BHNS.

Trois solutions de BIV sont possibles :

1. BIV double face sur totem



2. BIV double face sous abri



3. BIV simple face sous abri et mini-borne sur totem



Le projet prévoit 99 quais à équiper en Bornes d'information Voyageurs.

Les coûts financiers sont les suivants :

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Estimation de l'équipement de l'ensemble des stations	445 500/ 495 000 €HT	445 500/ 495 000 €HT	655 000 €HT

Les élus lors du Comité Syndical du 4 juillet 2022 ont validé la première solution afin d'équiper les stations du futur Citézen.

En effet, cette proposition présente l'avantage de pouvoir être mise en place de façon homogène sur l'ensemble des stations du réseau.

Des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) seront présents aux stations d'arrêt du Citézen afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur

Différentes propositions ont été étudiées pour déterminer les modalités de vente des titres de transport du futur Citézen.

L'objectif étant de définir le nombre et les emplacements des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT).

Voici une synthèse des solutions possibles :

- 1) Equipement maximal : 1 DAT par station, soit au total 51 DAT pour un budget estimatif de 3 500 000 € HT.
- 2) Equipement optimisé : 1 DAT implanté dans certaines stations déterminées au-préalable, soit 21 stations à équiper pour un budget estimatif de 1 800 000 € HT.
- 3) Equipement minimal : 1 DAT aux parkings relais ainsi qu'au Boulevard Foch sur Thionville, soit 12 stations à équiper pour un budget estimatif de 1 300 000 € HT.

Par ailleurs, il est important de noter qu'avec les options 2 et 3, il sera indispensable de mettre en place des solutions complémentaires de billettiques dématérialisées pour permettre l'achat de billets.

Des ventes de tickets pourront par exemple être proposées par des commerçants partenaires de proximité.

Enfin, si les DAT génèrent des coûts importants de maintenance et d'exploitation, la plupart des réseaux de transport actuels limitent les tickets en papier pour privilégier les tickets dématérialisés. Cette tendance ne fera que croître au fil du temps.

Au regard de ces éléments, les élus lors du Comité Syndical du 4 juillet 2022 ont validé l'option n°2, comprenant un DAT implanté dans certaines stations.

Cette proposition permet de libérer l'espace au sol disponible tout en optimisant les dépenses d'exploitation et de maintenance.

Des équipements modernes et performants placés au service du Citézen

L'objectif ici est d'acquérir une flotte de 27 véhicules de 18 mètres à motorisation électrique.

Les principaux éléments techniques et fonctionnels des futurs bus électriques sont les suivants :

Les bus auront une capacité de 140 personnes par véhicule. Ils compteront 30 places assises minimum et seront accessibles aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR). Ils bénéficieront par ailleurs d'une autonomie minimum de 60 km.

Les bus auront également un système embarqué de type GPS, ainsi qu'un système de télédiagnostic afin de transmettre les informations au poste de commande centralisé et de réaliser des diagnostics à distance.

Les informations voyageurs seront affichées sur 4 écrans répartis à l'intérieur des véhicules et des prises de recharge USB seront disponibles.

Enfin, chaque bus embarquera un dispositif spécifique lui permettant de prioriser son passage au niveau des carrefours.

En ce qui concerne les infrastructures de recharge électrique, des dispositifs de recharge rapide seront prévus aux 4 terminus des lignes (2 emplacements de recharge par terminus)

Le dépôt de Florange quant à lui comptera 14 bornes de recharge lente et 1 dispositif de recharge rapide.

La recharge d'un véhicule devra se faire en moins de 10 min selon le plan d'exploitation de la ligne.

Les élus lors du Comité Syndical du 17 octobre 2022, ont validé les principaux éléments techniques et fonctionnels des futurs bus électriques. A ce sujet, il a été décidé également de ne pas mettre en place du wifi voyageurs au regard du coût financier très élevé.

Enfin, bien que le futur Citézen s'arrêtera à tous les arrêts, la nouvelle flotte de bus disposera néanmoins des boutons spécifiques "d'arrêt demandé", afin de pouvoir les utiliser sur l'ensemble du réseau Citéline. Le coût de cette installation s'élève à 2000 € HT par bus.

Point sur le système de vidéosurveillance prévu pour le Citézen

La surveillance vidéo doit contribuer à améliorer :

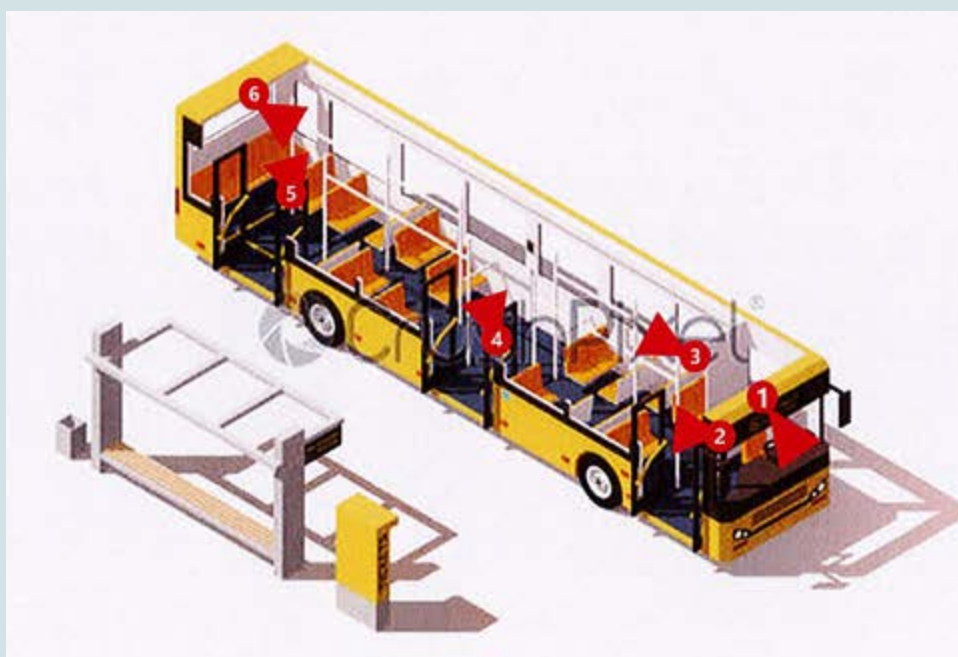
- l'exploitation des lignes de bus ;
- la sécurité des usagers et des conducteurs ;
- la protection des biens et équipements installés ;
- visualiser les terminus des lignes et les zones de rechargement des bus ;
- surveiller certains carrefours et de fournir des images en cas d'accidents ou de congestions du trafic ;
- surveiller les locaux techniques et d'exploitation en ligne et dans les parcs relais.

Le Comité Syndical du 4 juillet 2022 a validé la stratégie globale d'acquisition du matériel de vidéosurveillance embarqué.

Le choix retenu a été d'attendre l'acquisition de la nouvelle flotte de bus prévue en 2025 pour lancer le marché d'acquisition du matériel de vidéosurveillance.

L'avantage de cette solution permettra de connaître les systèmes et fournisseurs retenus pour le matériel roulant du Citézen. Cela permettra une uniformisation du matériel et des systèmes, notamment au niveau technique (type de caméras...).

Par ailleurs, les élus lors du Comité Syndical du 17 octobre 2022 ont validé le nombre de caméras qui équiperont les futurs bus du citézen : 6 caméras de surveillance seront présentes dans chaque véhicule, pour un montant total de 17 800 € HT par bus.



Focus sur les modifications des coûts de construction des deux ponts dédiés au Citézen

Majoration du coût financier pour la réalisation du pont situé au-dessus de la Moselle

Le projet Citézen impose de construire un pont au-dessus de la Moselle, supportant les deux voies du BHNS ainsi que les pistes piétonnes et cyclables. Le pont sera composé de 3 travées de portée, d'une longueur totale de 158 mètres.



Le pont prévoit le passage de conduite d'eau potable et d'eau pluviale au sein de la charpente métallique.

Une ouverture sur la partie inférieure du pont sera réalisée pour permettre à l'eau de s'évacuer.

Cependant une peinture anticorrosion doit être placée à l'intérieur de la structure afin de protéger le pont contre les risques de rouille et de corrosion.

Le montant de cette prestation supplémentaire est de 262 516,17 € HT.

Ce montant est couvert par la partie "aléas" inscrite au budget du projet Citézen.

Le Comité Syndical du 17 octobre 2022 a validé le montant de la prestation supplémentaire.

Le pont situé au-dessus des voies ferrées voit son coût de construction augmenter au regard du conflit ukrainien !

Le projet Citézen impose de construire un second pont au-dessus des voies ferrées.

L'ouvrage est composé de 7 travées de portées variables dont la longueur totale est d'environ 309 mètres.

La réalisation de cet ouvrage a été attribuée à la société Bouygues TP pour un montant de 23 473 743,10 € HT.

Le lancement de la charpente métallique de l'ouvrage a débuté le 12 août 2022. La structure métallique de 30 tonnes, préalablement assemblée a été poussée sur environ 44 mètres.



L'entreprise en charge de réaliser la charpente métallique s'approvisionne à travers un fournisseur basé à Marioupol en Ukraine.

La destruction de l'usine lors du conflit ukrainien a occasionné un problème d'approvisionnement pour la construction de la charpente métallique du pont SNCF dédié au Citézen.

Le surcoût de fabrication de la charpente métallique s'élève à 392 922,81 € HT.

La prise en charge de cette augmentation par le maître d'ouvrage pourrait s'élever au maximum à 373 000 € HT. Ce montant est couvert par la partie "aléas" du budget du Citézen.

Les élus lors du Comité Syndical du 17 octobre 2022 ont autorisé le maître d'ouvrage à engager des négociations afin de déterminer le montant d'indemnité à verser au cotraitant BIT, pour la construction de la charpente métallique du pont situé au-dessus des voies SNCF.

Un nouveau planning pour la réalisation du Citézen a été déterminé

Le planning initial du Citézen fixait la validation des études Projets (PRO) pour le mois de septembre 2022.

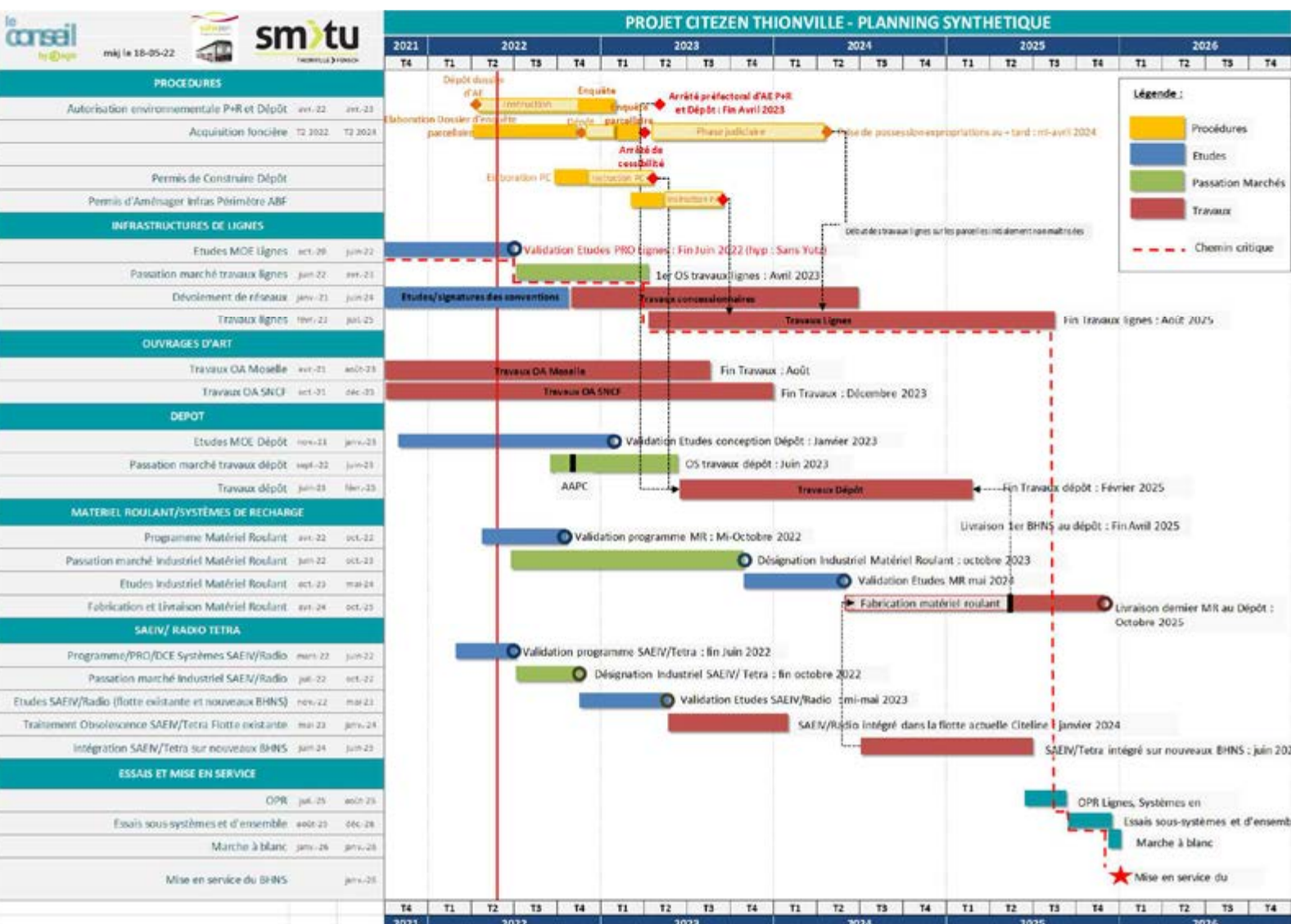
Cependant, la validation des études PRO par le département de la Moselle n'est pas encore actée.

Un nouveau planning de travail a donc été établi où la validation des études PRO par le département de la Moselle et l'ensemble des communes concernées par le tracé du Citézen a été fixée à la fin novembre 2022.

Une fois les études PRO validées, la phase de passation des marchés de travaux des lignes débutera et devrait s'achever en octobre 2023.

Enfin, les travaux de lignes devront se terminer en décembre 2025 et la mise en service du BHNS est prévue pour juin 2026.

Les élus lors du Comité Syndical du 17 octobre 2022 ont acté le nouveau planning.



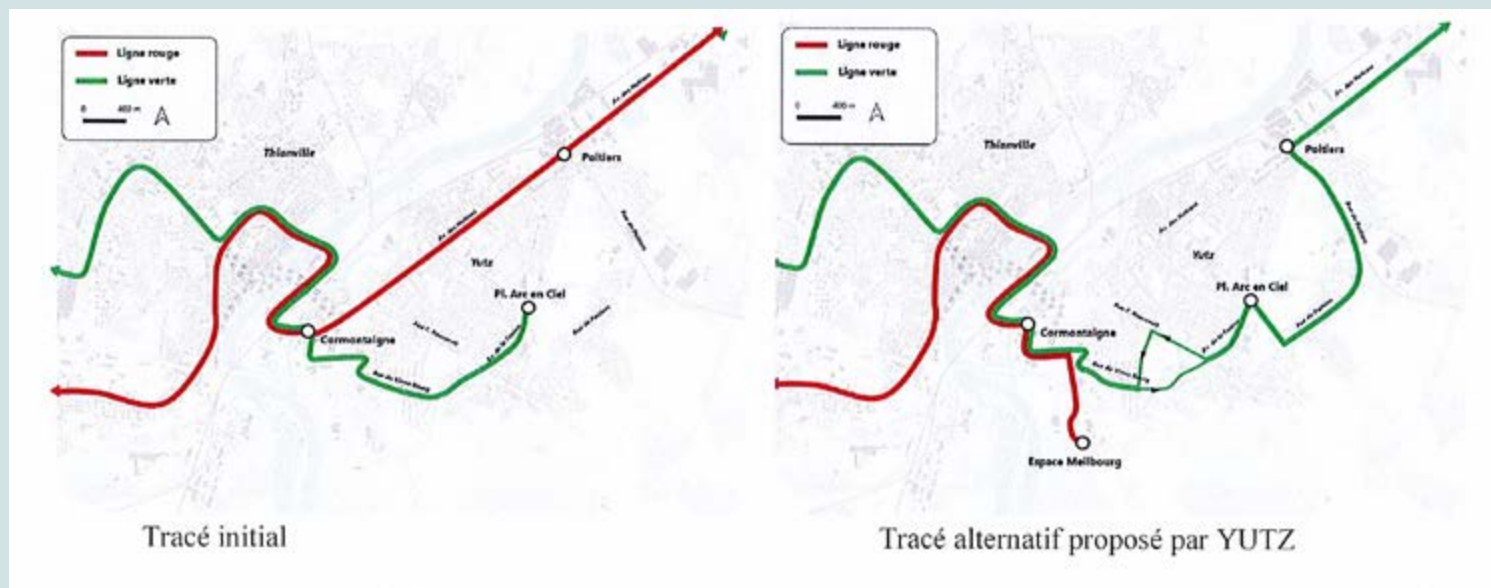
Le SMiTU a validé le tracé du Citézen dans la Ville de Yutz

La mise en œuvre du Citézen sur la commune de Yutz implique la réalisation de travaux de voirie (mise en site propre de certaines voies de circulation, réalisation de nouveaux carrefours équipés d'une signalisation spécifique).

La Maire de Yutz a demandé au SMiTU d'étudier une variante des tracés afin que la ligne rouge du Citézen n'emprunte plus l'avenue des Nations mais le boulevard Becquerel puis la route départementale, avec un terminus situé sur l'espace Meilbourg.

En ce qui concerne la ligne verte, la proposition consisterait en une prolongation de la ligne au-delà du parking de l'Arc-en-Ciel, par la rue de la République, la route de Kuntzig, la rue de Poitiers, pour rejoindre enfin l'avenue des Nations.

Le parcours de la ligne verte serait également modifié pour emprunter en sens unique la rue de la Pépinière à Yutz et en retour les rues Roosevelt et Pasteur.



Les équipes du SMiTU ont sollicité l'avis de la préfecture de Moselle pour connaître les répercussions de ces modifications sur le projet Citézen.

La préfecture souhaite conduire une nouvelle étude afin d'apprécier au mieux les avantages et les inconvénients apportés par la modification du tracé du Citézen à Yutz.

Dans cette optique, une nouvelle étude a été lancée pour évaluer le projet proposé par les élus de Yutz.

Les comptes-rendus ont été restitués le 2 mai 2022 aux élus du SMiTU.

L'analyse du bureau d'étude a validé le tracé initial du Citézen. Il apparaît plus adapté en terme socio-économique face à celui proposé par la Ville de Yutz.

En revanche, le projet proposé par la commune de Yutz offre plus de place de stationnement.

Au regard des conclusions de l'étude, des contraintes de délais et des surcoûts financiers liés à cette évolution du projet, les élus lors du Comité Syndical du 4 juillet 2022 ont pris la décision de valider le tracé initial du Citézen.

Le SMiTU a signé une convention avec la Ville de Thionville et la CAPFT pour réaliser une étude de circulation

Une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU) a été conclue entre le SMiTU, la Ville de Thionville et la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (CAPFT).

Cette convention s'inscrit dans le cadre du projet Citézen (porté par les équipes du SMiTU) ainsi que des projets "Action Coeur de Ville", "Rive Droite" et "Couronné", pilotés par la Ville de Thionville et la CAPFT.

L'objectif de cette convention MOU est de mener une étude de circulation afin de mesurer l'impact de ces projets d'aménagement urbain sur les secteurs concernés.

Le coût maximum des prestations est évalué à 102 000 euros TTC.

La répartition des dépenses entre les trois signataires prévue par la convention se fera de la façon suivante :

Structure	Participation	Montant maximum TTC
Ville de Thionville	47%	48 000 €
SMiTU Thionville Fensch	35%	36 000 €
Communauté d'agglomération Portes de France Thionville	18%	18 000 €

Le Comité Syndical du 4 juillet 2022 a autorisé le paiement de la somme maximum de 36 000 euros TTC à la Ville de Thionville, au titre de la réalisation de l'étude de circulation.

Zoom sur les différents modes d'exploitation pour les trois parkings relais du Citézen

Dans le cadre de la création des deux lignes du Citézen, 3 parkings relais devront être créés à Basse-Ham, Hayange et Metzange.

Les modes d'exploitations seront différents en fonction des usages souhaités. En effet, ce sont les pratiques des usagers qui détermineront le niveau d'équipements nécessaire à l'exploitation des parkings relais.

Plusieurs modes d'exploitation peuvent être envisagés pour les parkings relais :

1. Parkings relais ouvert à tous sans barrière.
2. Parkings relais ouvert aux seuls abonnés Citéline.
Cette option exclut donc les usagers occasionnels.
3. Parkings relais ouvert aux détenteurs d'un titre de transport ou d'un abonnement Citéline.
Cette option à l'avantage de permettre le stationnement des usagers occasionnels et des abonnés au réseau Citéline.
4. Libre accès aux parkings relais avec un système de barriérage.
Le stationnement sera possible après l'achat d'un ticket ou la présentation d'un titre/abonnement Citéline.
Cependant cette option nécessite de faire coexister deux systèmes : un pour la gestion du parking et l'autre pour la gestion des titres de transport Citéline.

Le choix du mode d'exploitation des parkings relais est un point important.

Ainsi si les élus décident de réserver les parkings relais aux usagers du Citézen, cela permettra de facto de développer les transports publics sur le territoire en favorisant la nouvelle infrastructure de BHNS.

De plus, les situations des parkings relais sont différentes :

- ▶ Le parking relais de Hayange disposera de 80 places dans un tissu urbain dense au stationnement limité.
- ▶ Le parking relais de Metzange disposera de 50 places dans un parc relais déjà constitué avec son propre système de tarification.
- ▶ Le parking relais de Basse-Ham disposera de 180 places dans une zone comportant des projets d'aménagement.

Pour le maître d'ouvrage Egis, il est préférable dans limiter l'accès aux seuls usagers du Citézen pour les parking relais de Hayange et de Metzange alors que le choix du mode d'exploitation reste plus discutable en ce concerne le parking relais de Basse-Ham.

Les élus lors du Comité Syndical du 13 avril 2022, ont déterminé les catégories d'usagers autorisées à stationner sur les parkings relais :

- pour les parkings relais d'Hayange et de Metzange, seuls les usagers du Citézen auront accès au site.
- pour le parking relais de Basse-Ham, le stationnement sera ouvert à toutes les catégories d'usagers. Le paiement se fera soit avec un titre de transport validé soit par le paiement du parking.

4. Les travaux

Trois nouvelles toilettes autonomes ont été installées sur le parcours des lignes de bus du SMiTU (à Yutz, Uckange et Guénange) en 2022 afin d'améliorer les conditions de travail des chauffeur(e)s.

Des toilettes 100% autonomes sur le parcours pour améliorer le confort des chauffeur(e)s de bus !

Trois nouvelles toilettes autonomes ont été installées sur le parcours de certaines lignes du réseau en 2022.

Elles viennent se rajouter aux six déjà existantes dont le principal inconvénient était d'être d'obligatoirement raccordées au réseau électrique ainsi qu'aux réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées (Stuckange, Saint-Nicolas-en-Forêt, Algrange, Neufchef, Thionville et Ottange). Cependant, ces types d'installations nécessitent des investissements et des travaux importants.

En revanche, ces nouveaux équipements sont au contraire totalement autonomes. Les toilettes disposent de panneaux solaires ainsi que de deux bouteilles de gaz butane qui pourront prendre le relais si besoin.

Une cuve de stockage de 100 litres d'eau a été installée pour l'alimentation en eau. Pour l'évacuation des eaux usées, une seconde cuve de rétention de 350 litres a été mise en place. Elle sera régulièrement évacuée par un prestataire.

Le coût financier de l'opération s'élève à : 50 370 € TTC l'unité, entièrement financé par le SMiTU.

L'objectif voulu par les élus est d'améliorer les conditions de travail des chauffeur(e)s.

Ces toilettes ont été installées au niveau des terminus des lignes situés : route de Metz, à Uckange, au village de Guénange et au niveau de l'Aéroparc, à Yutz.

Les conducteurs peuvent ainsi prendre leurs temps de repos obligatoire dans de meilleures conditions avant de reprendre leur circuit.

> Toilette autonome située à Guénange > Rue Haute



> Toilette autonome située à Uckange > Route de Metz



> Toilette autonome située à Yutz > Aéroport



5. Le SMiTU en chiffres

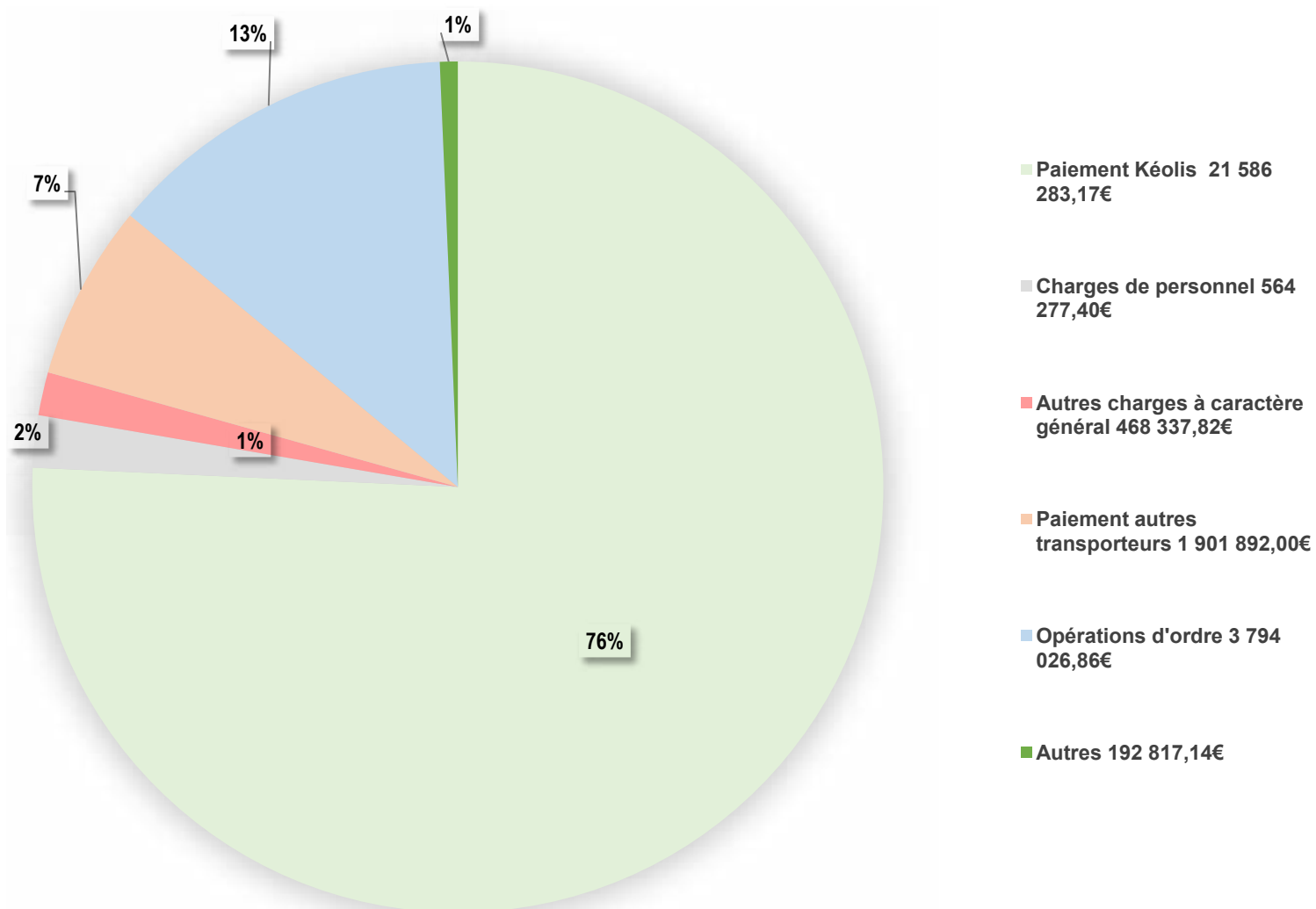
Vous trouverez dans cette partie l'ensemble des données chiffrées du SMiTU pour l'année 2022 :

- **Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation ainsi que les détails des charges à caractère général ;**
- **Les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;**
- **Les subventions versées par le syndicat ;**
- **La participation des collectivités pour l'exercice 2022.**

Exploitation *

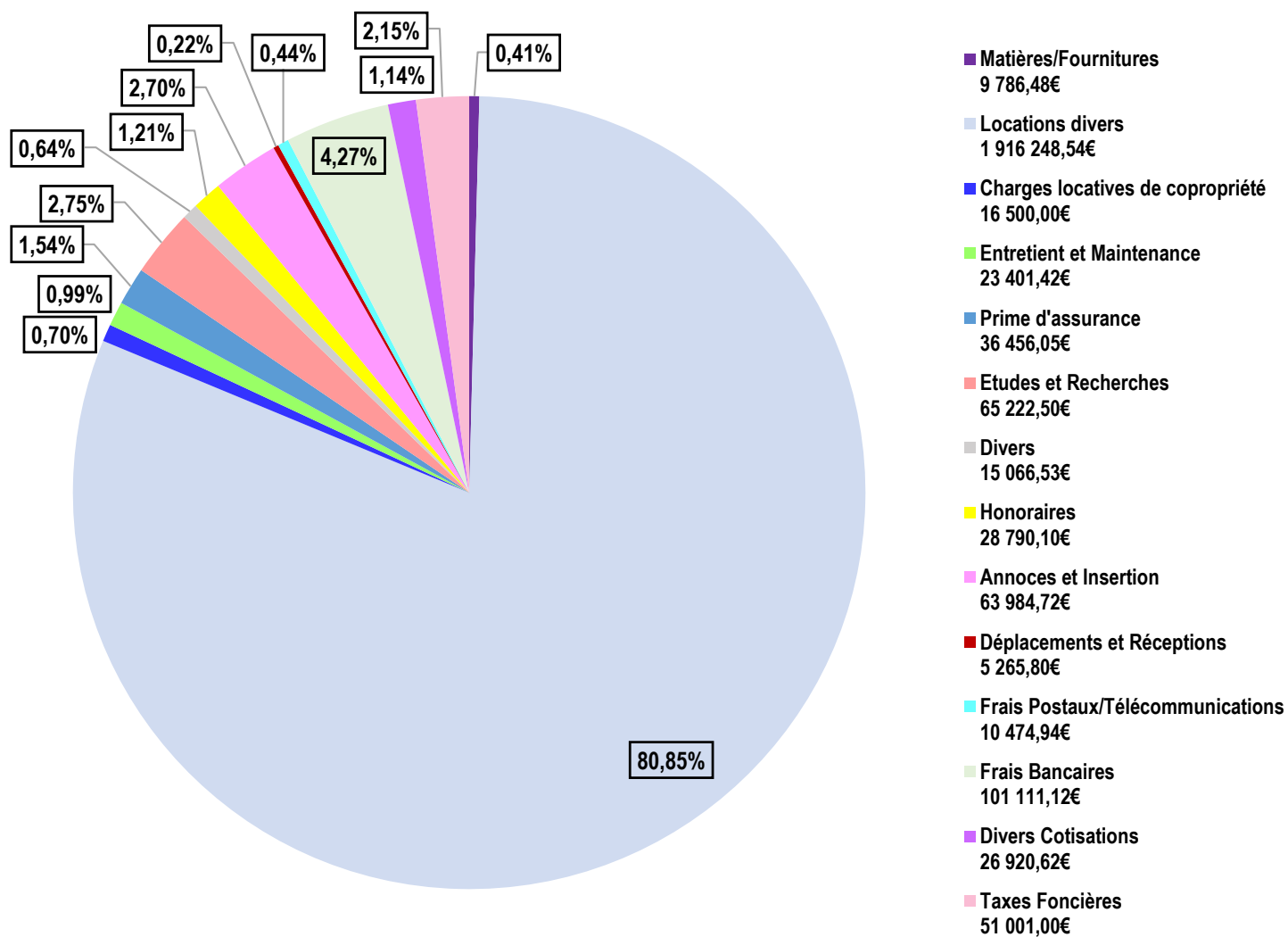
Dépenses de fonctionnement réalisées

Total : 28 507 635,39€



Détails des charges à caractère général

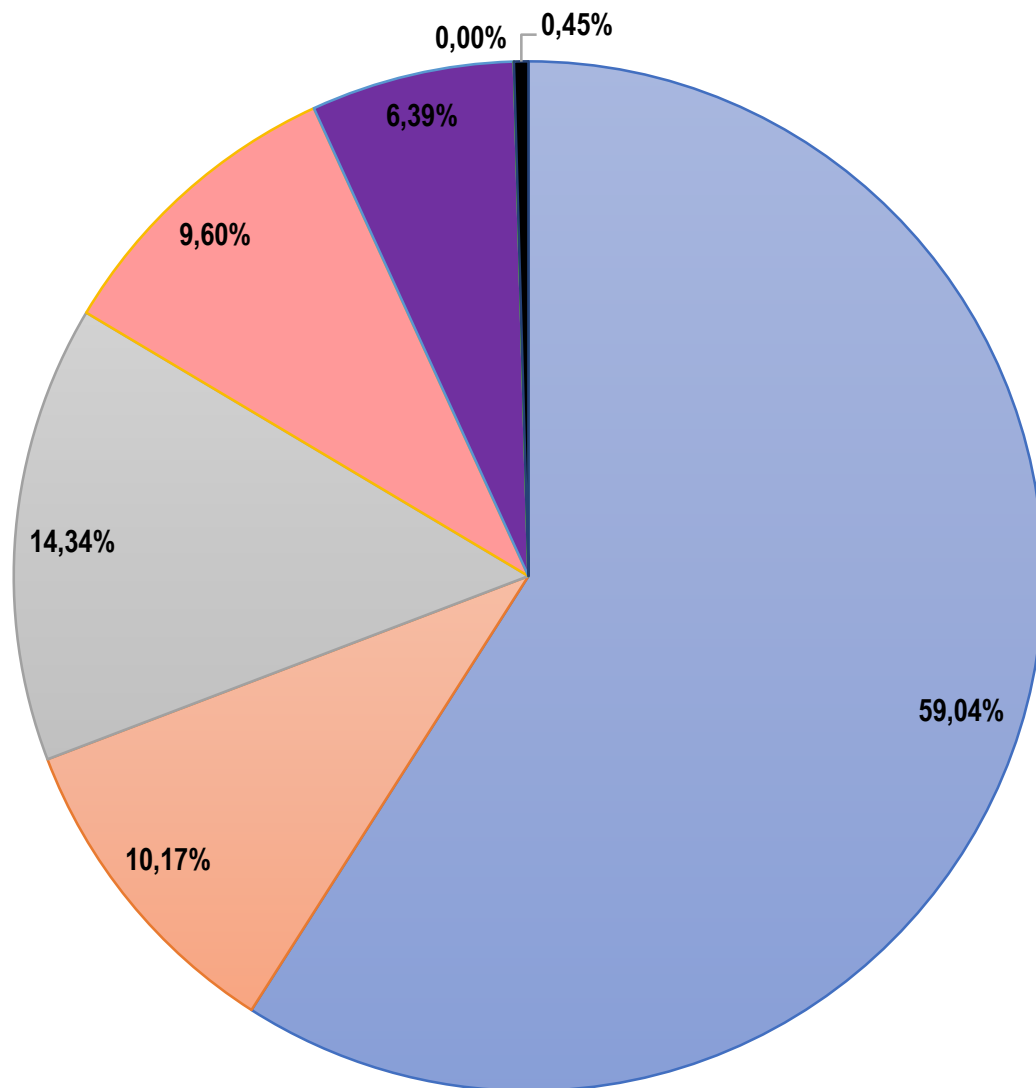
Total : 2 370 229,82€



Exploitation *

Recettes de fonctionnement réalisées

Total : 34 822 616,86 €



■ Versement transport 20 560 257,02€

■ Dotation globale de décentralisation 3 539 947€

■ Parts des collectivités 4 994 745,78€

■ Recettes commerciales et loyers 3 343 975,45€

■ Produits exceptionnels 2 225 860,30€

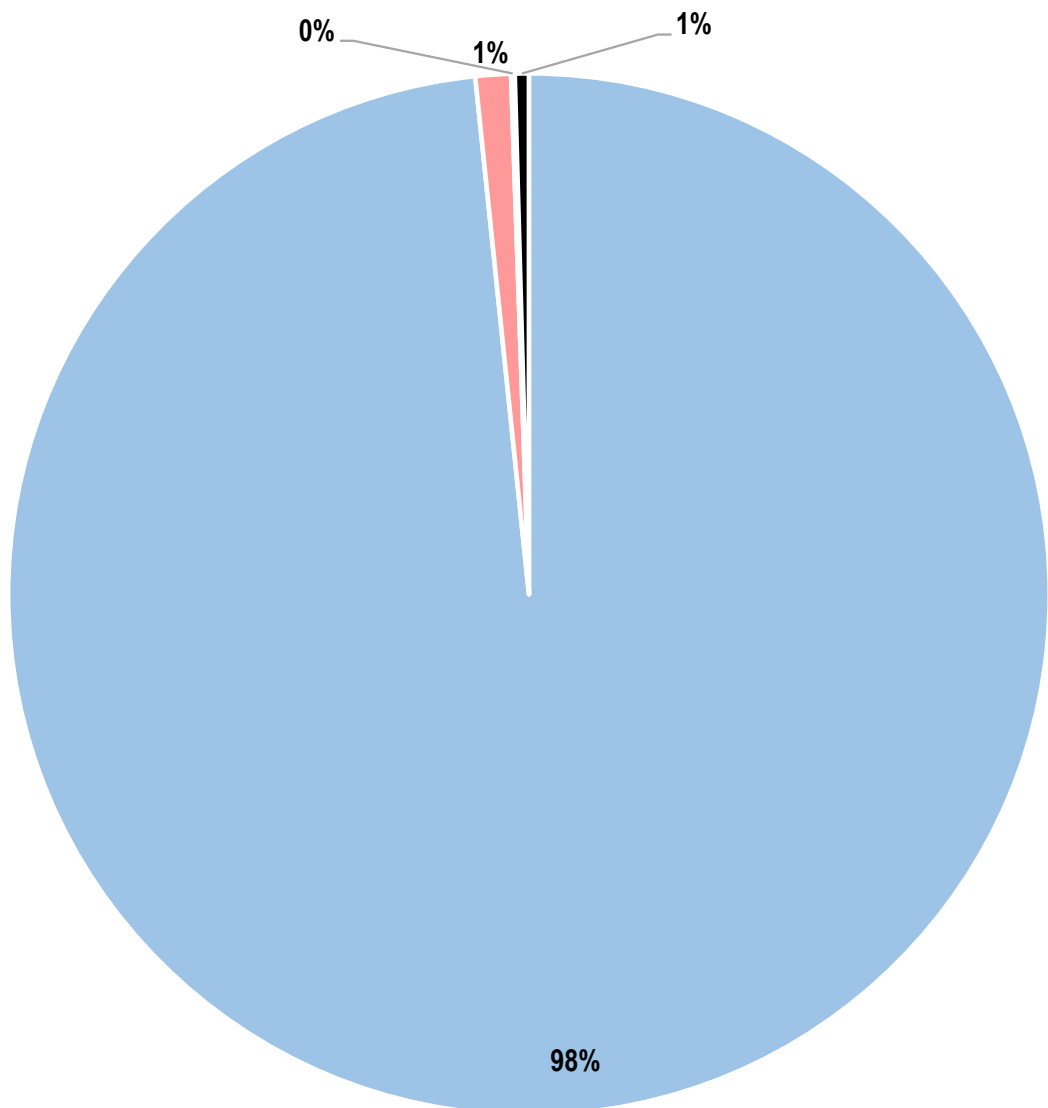
■ Autres produits 864,40 €

■ Opération d'ordre 156 966,91€

Investissement *

Dépenses d'investissement réalisées

Total : 36 236 298,40€



■ Projet Citézen 35 639 872,57€

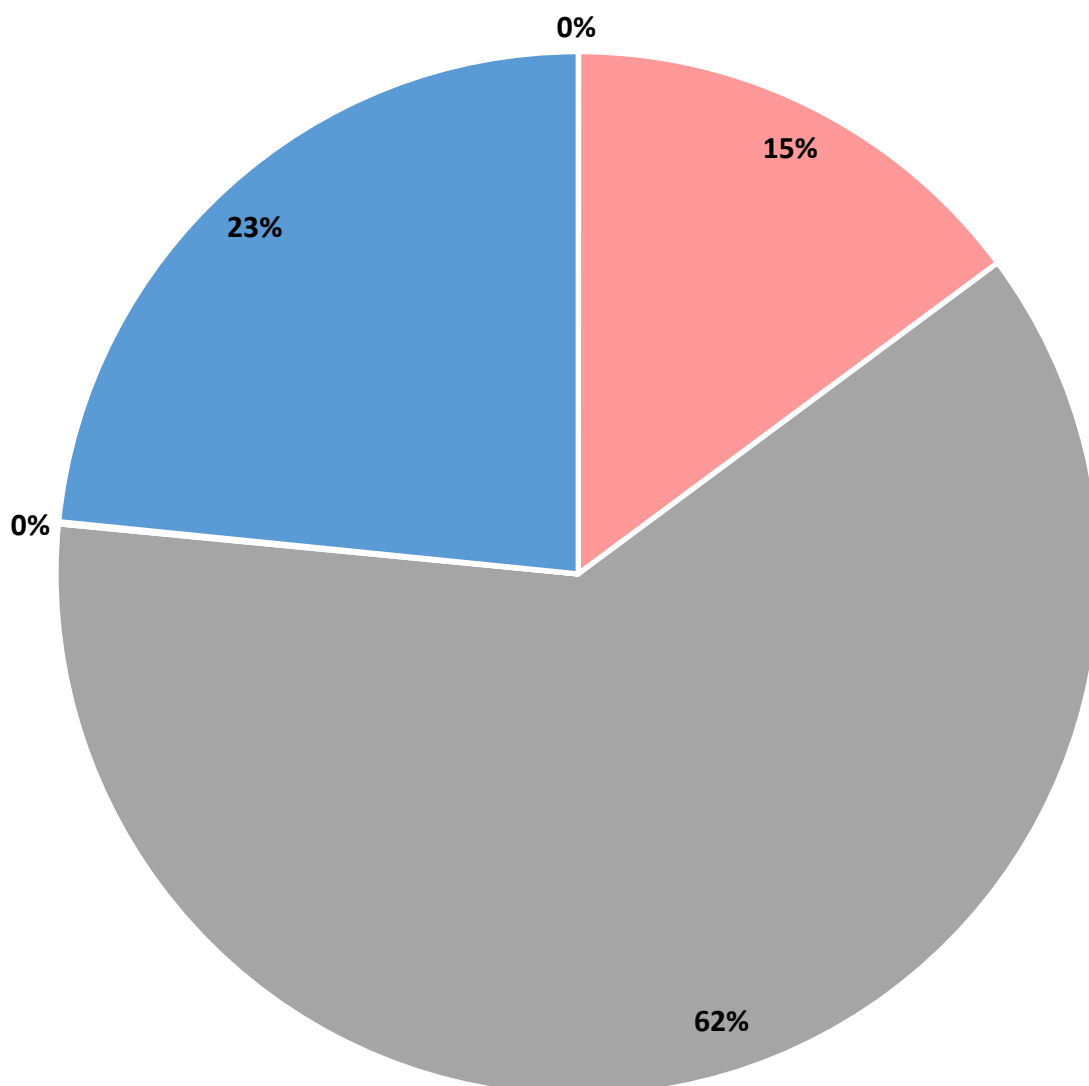
■ Remboursement de l'emprunt 398 020,34€

■ Autres dépenses 41 438,58€

■ Opérations d'ordre 156 966,91€

Recettes d'investissement réalisées

Total : 16 210 854,19€



■ Dotations 1 508,51€

■ Subventions d'investissement reçues 2 404 482,63€

■ Emprunt 10 000 000,00€

■ Autres 10 836,19€

■ Opérations d'ordre 3 794 026,86€

Subventions versées par le SMiTU

Le 11 mars 2015, le Comité Syndical a validé un nouveau règlement concernant le régime des subventions pour l'installation d'abris voyageurs et la mise en accessibilité des arrêts :

	Régie	Prestation externalisée
Subventions pour l'installation d'un abri voyageur	3 000 € *	3 000 € *
Travaux de pose et mise en accessibilité	500 € **	15% **

* la collectivité pourra percevoir au maximum le montant réglé par ses soins.

** la subvention concerne exclusivement les travaux d'accessibilité et sera réglée à concurrence du montant payé.

Subvention abris voyageurs	
Collectivité	Subvention versée par le SMiTU
Fontoy	9 000 €
Total :	9 000 €

Subvention pour mise en accessibilité des arrêts de bus	
Collectivité	Subvention versée par le SMiTU
Basse-Ham	1 715.25 €
Fontoy	4 180 €
Total :	5 895.25 €



L'**Aide Individuelle au Transport** (AIT) est attribuée par le SMiTU aux familles dont le ou les enfants sont scolarisés hors de la commune dans un établissement pour lequel il n'y a pas de desserte par des lignes régulières ou scolaires. Cette aide est versée à la Ville, qui se charge ensuite de la redistribuer aux familles.

Versement de l'Aide Individuelle au Transport *

Havange :	9 600 €
-----------	---------

* L'AIT versée en 2022 correspondant à l'année scolaire 2021/2022

La participation des collectivités en 2022

Le montant total des participations des communes membres pour 2022 est de :
4 994 359, 79 euros.

Le mode de calcul est basé sur les critères suivants :

- 40 % pour la population
- 60 % pour l'offre de transport

6. Les marchés

Les marchés conclus au cours de l'année 2022 sont les suivants :

N° marché	Objet de la Prestation	Titulaire	Adresse	Montant total € HT	Montant total € TTC	Date de notification	Durée du marché
M2021-EC-03A	Assurance : Lot 2 Tous Risques Chantier (TRC) – Ouvrage d'art Moselle	GROUPE SATEC	4, place du 8 mai 1945 92300 LEVALLOIS-PERRET	63 398,48 €	69 152,36 €	11/01/2022	Fin du délai de GPA des travaux
M2021-EC-03B	Assurance : Lot 3 Tous Risques Chantier (TRC) – Ouvrage d'art SNCF	GROUPE SATEC	4, place du 8 mai 1945 92300 LEVALLOIS-PERRET	110 191,16 €	120 156,37 €	01/02/2022	Fin du délai de GPA des travaux
M2021-EC-13	Marché de démolition des bâtiments SNCF dans le cadre du projet Citézen SMITU Thionville-Fensch	LingenHeld Travaux Spéciaux	Chemin du Hitzhal - Carrefour Bellevue - 67203 OBERSCHAEFFOLSH EIM	91 994,00 €	110 392,80 €	13/05/2022	55 jours
M2021-EC-14	Mission de CSPS pour la démolition de bâtiments SNCF et l'installation de bâtiments provisoires (bungalows) dans le cadre des travaux relatifs au projet Citézen du SMITU Thionville-Fensch	BUREAU ALPES CONTROLES	1 Rue Jean Antoine Chaptal 57070 METZ	4 320,00 €	5 184,00 €	19/01/2022	18 mois
M2021-EC-16	Mission de transplantation dessouchage d'arbre pour la construction de l'OA Moselle relatifs au projet Citézen du SMITU Thionville-Fensch	D.H.R Décor Harmonie Réalisation	2 Chem. de Préville 57160 Moulins-lès-Metz	39 683,21 €	47 619,85 €	27/12/2021	15 mois

M2021-EC-17	Mission de Contrôle Technique (CT) pour la démolition de bâtiments SNCF et l'installation de bâtiments provisoires (bungalows) dans le cadre des travaux relatifs au projet Citézen du SMITU Thionville-Fensch	Bureau alpes contrôle	1 Rue Jean Antoine Chaptal 57070 METZ	5 150,00 €	6 180,00 €	27/12/2021	18 mois
M2021-EC-20 L1	Marché de contrôle extérieur des travaux des ouvrages d'art de franchissement de la Moselle et des voies ferrées de la SNCF dans le cadre du projet Citézen Lot 1 : Essais sur les matériaux - partie béton et superstructures sur l'OA Moselle et l'OA SNCF	Qualiconsult	Agence d'EVRY Courcouronnes 4 rue du Bois Sauvage 91055-EVRY COURCOURONNES	101 980,00 €	122 376,00 €	11/01/2022	26 mois
M2021-EC-20 L2	Marché de contrôle extérieur des travaux des ouvrages d'art de franchissement de la Moselle et des voies ferrées de la SNCF Lot 2 : Contrôle de la charpente métallique sur l'OA SNCF	SOCOTEC Infrastructure SASU	5 places des frères Montgolfier 78 182 Saint Quentin en Yvelines	34 800,00 €	41 760,00 €	15/02/2022	26 mois
M2021-EC-20 L3	Marché de contrôle extérieur des travaux des ouvrages d'art de franchissement de la Moselle et des voies ferrées de la SNCF dans le cadre du projet Citézen Lot 3 : Inspection détaillée initiale sur l'OA SNCF	<i>déclaré sans suite</i>	<i>déclaré sans suite</i>	<i>déclaré sans suite</i>	<i>déclaré sans suite</i>	<i>déclaré sans suite</i>	<i>déclaré sans suite</i>

M2021-EC-21	Mission d'implantation et matérialisation de la polygonale pour les travaux de construction de l'ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées de la SNCF dans le cadre du projet Citézen de Thionville-Fensch (SMiTU)	Geofit Expert	12 Rue des Hérons 67960 ENTZHEIM	2 850,00 €	3 420,00 €	06/01/2022	1 semaine
M2022-EC-22-L1	Marché d'investigations géotechniques et de reconnaissance d'une galerie enterrée sur le site du P+R de Hayange dans le cadre du projet CITEZEN de Thionville-Fensch (SMiTU) Lot 1 : Reconnaissance de la galerie	ADRE Réseaux	Agence Agence Nancy 158 Rue Pierre Adt - ZAC de l'Embise 54700 PONT-À- MOUSSON	2 810,00 €	3 372,00 €	05/07/2022	2 mois
M2022-EC-22-L2	Marché d'investigations géotechniques et de reconnaissance d'une galerie enterrée sur le site du P+R de Hayange dans le cadre du projet CITEZEN de Thionville-Fensch (SMiTU) Lot 2 : Sondages géotechniques	FONDASOL	14 RUE CHARLES PICARD ZI JONQUIERES 57365 ENNERY	5 630,00 €	6 756,00 €	11/07/2022	2 mois
M2021-EC-23	Marché de réalisation de levés topographiques du nouveau Dépôt de Florange Dans le cadre du projet CITEZEN de Thionville.	Geofit Expert	12 Rue des Hérons 67960 ENTZHEIM	6 500,00 €	7 800,00 €	05/04/2022	1 mois

M2022-EC-24	Mission de réalisation de sondages géotechniques, hydrogéologiques, d'étude de sols et d'études de pollution pour l'aménagement de la ligne TCSP du SMITU Thionville Fensch ainsi que la construction d'un dépôt	FONDASOL	Agence de Metz ZI JONQUIRES – 17 rue Charles Picard 57365 ENNERY	392 350,00 €	470 820,00 €	13/10/2022	36 mois
M2022-EC-25	Marché de plantation des arbres sur l'allée de la Libération et l'allée BelAir dans le cadre du projet Citézen du BHNS Thionville Fensch	D.H.R Décor Harmonie Réalisation	2 Chem. de Préville, 57160 Moulins-lès-Metz	93 753,00 €	112 503,60 €	27/10/2022	40 mois
M2022-EC-26	Marché de CSPS relatif aux travaux sur l'île de la gare, dont les ouvrages d'art du projet Citézen du SMITU Thionville Fensch	QUALICONSULT SECURITE SAS	Agence Lorraine 4 allée de Vincennes 54500 VANDOEUVRE LES NANCY	102 260,00 €	122 712,00 €	01/05/2022	36 mois

7. Annexes

■ Les Commissions techniques

Commission Finances-Personnel

- ▶ Rapport d'orientation budgétaire 2022
- ▶ Subvention recyclage foncier friches

- ▶ Adoption du compte de gestion 2021
- ▶ Adoption du compte administratif 2021
- ▶ Affectation du résultat de l'exercice 2021
- ▶ Participations des collectivités 2022
- ▶ Adoption du Budget primitif 2022 du SMiTU
- ▶ Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement du projet Citézen
- ▶ Retrait du SMiTU de la communauté de communes de Rives de Moselle
- ▶ Liste des marchés conclus en 2020
- ▶ Liste des marchés conclus en 2021
- ▶ Etat annuel des indemnités des élus

16 février

6 avril

- ▶ Demande de subvention pour l'installation d'abribus et mise en accessibilité à Fontoy
- ▶ Création de la Commission d'Evaluation des Charges pour l'entrée ou la sortie d'un membre du SMiTU
- ▶ Exonération de versement mobilité au profit de l'APEI Moselle

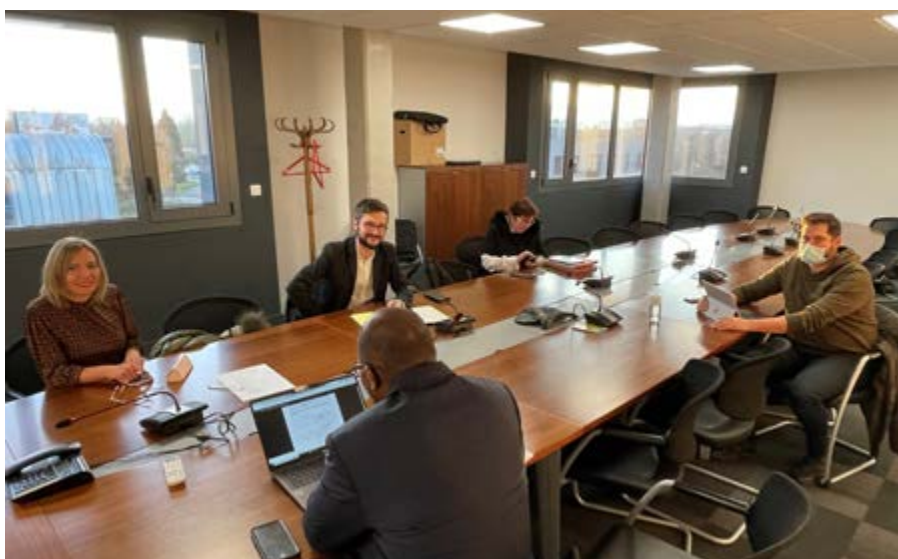
15 juin

- ▶ Avenant n°3 à la Délégation de Service Public
- ▶ Vente de véhicules sur parc
- ▶ Décision modificative n°1
- ▶ Mise en œuvre de la CEC

5 octobre

- ▶ Anticipation de crédits pour l'exercice 2023
- ▶ Proposition de remboursement de tout ou partie du montant des abonnements des usagers
- ▶ Demande de subvention pour installation et mise en accessibilité d'un abri voyageurs sur la commune de Bertrange

7 décembre



Commission Transport-Réseau

- ▶ Information sur le plan de priorisation et d'absentéisme à KTF
- ▶ Avenant n°2 au contrat de délégation de service

- ▶ Prolongation du plan de priorisation des lignes du réseau
- ▶ Avenant convention multi partenariale SIM
- ▶ Convention boulevard Foch
- ▶ Modification de la grille tarifaire du réseau Citéline
- ▶ Rapports d'activité 2019 et 2020 de la SPL Trans Fensch
- ▶ Détermination du montant de l'AIT
- ▶ Modification des Conditions Générales de Vente du réseau

- ▶ Point sur l'absentéisme des conducteurs à Keolis Thionville Fensch
- ▶ Priorisation de l'offre de transport rentrée 2022
- ▶ Aménagement des horaires de certaines lignes structurantes afin de sécuriser les temps de parcours
- ▶ Modification de l'offre de transport sur Fontoy
- ▶ Modification de l'offre de transport sur Guénange
- ▶ Modification temporaire de la durée de validité des titres sur le réseau Citéline
- ▶ Modification de la procédure d'obtention des titres pour les seniors non imposables
- ▶ Modification des CGV

21 février

11 avril

20 juin

- ▶ Présentation du nouveau Plan de Priorisation
- ▶ Versement AIT -Commune d'Havange
- ▶ Avenant n°3 à la DSP
- ▶ Vente de véhicules sur parc
- ▶ Prolongation du Pass pour les réfugiés ukrainiens
- ▶ Demande de subvention pour mise en accessibilité d'un arrêt de bus à Basse-Ham

10 octobre

- ▶ Proposition de remboursement de tout ou partie du montant des abonnements des usagers
- ▶ Convention de complémentarité Région-SMiTU en matière de transport
- ▶ Modification des Conditions Générales de Vente

5 décembre

Commission Transports en Commun en Site Propre (TCSP)

- ▶ Subvention recyclage foncier friches
- ▶ Convention d'occupation temporaire à titre gracieux avec ICF

22 février

- ▶ Rajout d'un terminus du Citézen à Meilbourg
- ▶ Mode d'exploitation des parkings relais du Citézen
- ▶ Convention pour la réalisation du parking Neubau avec la ville de Thionville

12 avril

- ▶ Distributeurs automatiques de titres (DAT)
- ▶ Bornes d'information voyageurs (BIV)
- ▶ Système de vidéosurveillance
- ▶ Planning du projet Citézen
- ▶ Bilan financier et budget Citézen
- ▶ Communication Projet Citézen
- ▶ Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique

21 juin

- ▶ Planning du projet Citézen
- ▶ Plus-value liée à l'ajout de peinture anti-corrosion sur l'OA Moselle
- ▶ Augmentation du coût des matières premières sur l'OA SNCF
- ▶ Ombrières photovoltaïques sur les parkings P+R d'Hayange et Basse-Ham
- ▶ Présentation du rapport financier du projet Citézen
- ▶ Présentation du Programme Matériel roulant et Systèmes de Recharge

7 octobre

Les décisions prises en 2022 dans le cadre de la délégation permanente du Président

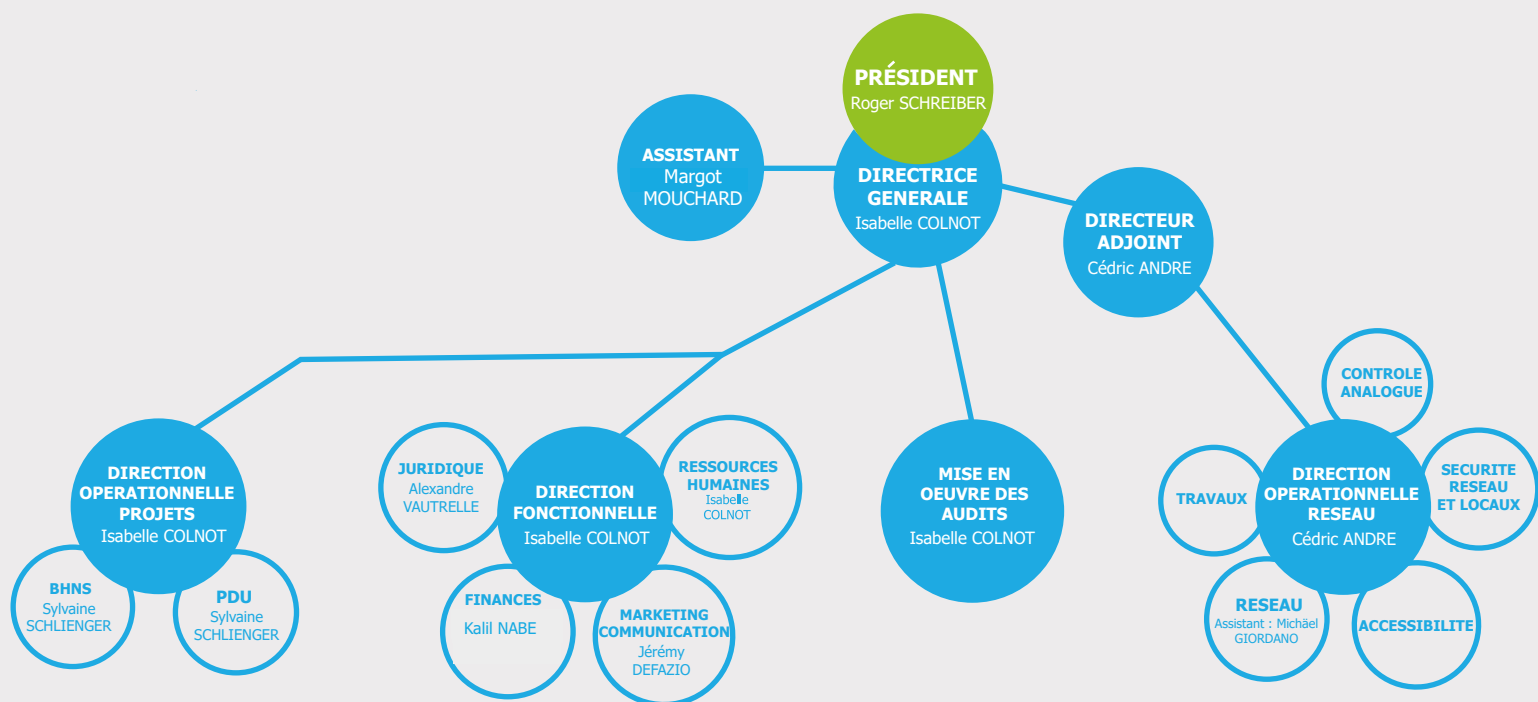
- ▶ Avenant contrat de véhicules de services Citroen
- ▶ Attribution du marché Communication
- ▶ Acceptation du devis pour une plateforme juridique Lexisnexis
- ▶ Acceptation du devis pour la fourniture de cartes carburant et prestations annexes
- ▶ Abonnement KBOX-Cartable numérique des élus
- ▶ Signature de la convention d'honoraires avec le cabinet Hourcabié -Affaire 2204854-2 KEOLIS c/ SMiTU devant le Tribunal Administratif de Strasbourg
- ▶ Signature de la convention d'honoraires avec le cabinet Gründler et Putman -Consultation indemnités de licenciement
- ▶ Bail conclu avec la SNCF pour la démolition d'un garage
- ▶ Achat de deux modules sanitaires
- ▶ Dépenses imprévues - virement de crédits
- ▶ Consultation juridique portant sur le sort du contrat DSP à la suite du retrait d'une communauté de communes membres
- ▶ Achat d'un troisième module sanitaire autonome
- ▶ Acceptation et signature d'un devis - Mission de conseil et d'assistance pour le renouvellement des contrats d'assurance du SMiTU

- ▶ Plateforme pour accueillir le module sanitaire de Guénange avec l'entreprise Costantitni
- ▶ Fourniture et pose d'une dalle préfabriquée à Guénange pour l'installation du module sanitaire
- ▶ Avenant prolongation du marché pour l'évaluation du PDM

L'évolution du SMiTU

L'organigramme du personnel

Les services du SMiTU compte 9 personnes à temps complet.



► Le trombinoscope des élus du SMiTu 2022



Roger SCHREIBER
Président
C.A PORTES DE FRANCE



Patrick BECKER
1^{er} Vice-Président
C.A PORTES DE FRANCE



Jean-François MEDVES
2^e Vice-Président
C.A DU VAL DE FENSCH



Roland BALCERZAK
3^e Vice-Président
C.C.C.E



Serge JURCZAK
4^e Vice-Président
C.A DU VAL DE FENSCH



Pierre TACCONI
5^e Vice-Président
GUENANGE



Bernard VEINNANT
6^e Vice-Président
C.A PORTES DE FRANCE



Elsa PAULY
Assesseur
BERTRANGE



Bernard GUERMANN
Assesseur
C.C.P.H.V.A



Jean-Marie COLIN
Assesseur
C.A PORTES DE FRANCE



Angèle KASPAR-COTRUPI
Assesseur
C.A PORTES DE FRANCE



Michèle BEY
Assesseur
C.A DU VAL DE FENSCH



Alexandre HOLSENBURGER
Assesseur
C.A DU VAL DE FENSCH



Denis BAUR
Assesseur
C.C.C.E



Maurice LORENTZ
Assesseur
C.C.C.E



Caroline VETZEL
BERTRANGE



Damien ZIEGLER
C.A PORTES DE FRANCE



René ANDRE
C.A PORTES DE FRANCE



Marc FERRERO
C.A PORTES DE FRANCE



Marie-Laurence HERFELD
C.A PORTES DE FRANCE



Marc LUCCHINI
C.A PORTES DE FRANCE



Guy MELEO
C.A PORTES DE FRANCE



Clémence POUGET
C.A PORTES DE FRANCE



Patricia RENAUX
C.A PORTES DE FRANCE



Denis SCHITZ
C.A PORTES DE FRANCE



Brigitte SCHNEIDER
C.A PORTES DE FRANCE



Laurent SCHULTZ
C.A PORTES DE FRANCE



Laurent TSCHERSCH
C.A PORTES DE FRANCE



Mathieu WEIS
C.A PORTES DE FRANCE



Audrey WATRIN
C.A DU VAL DE FENSCH



Jérémy BARILLARO
C.A DU VAL DE FENSCH



Alessandro BERNARDI
C.A DU VAL DE FENSCH



Jean-Luc CORAZZA
C.A DU VAL DE FENSCH



Murielle DEISS
C.A DU VAL DE FENSCH



Fabien ENGELMANN
C.A DU VAL DE FENSCH



André DEUTSCH
C.A DU VAL DE FENSCH



Marie GRILLO
C.A DU VAL DE FENSCH



Aïcha HATRI
C.A DU VAL DE FENSCH



Aurélie LOPICO
C.A DU VAL DE FENSCH



Alexandra REBSTOCK-PINNA
C.A DU VAL DE FENSCH



Sylvie SCHUTZ
C.A DU VAL DE FENSCH



Serge RECH
C.C.C.E



Michel PAQUET
C.C.C.E



Bernard ZENNER
C.C.C.E



Christine ACKER
C.C.C.E



Michel HERGAT
C.C.C.E



Alieth FEUVRIER
C.C.C.E



Bertrand MATHIEU
C.C.C.E



Déborah LANGMAR
C.C.C.E



Jerry PARPETTE
C.C.C.E



David ROBINET
C.C.C.E



Maryline KOWALCZYK
GUENANGE



Marc SCHIVRE
GUENANGE



Cédric FRADELLA
STUCKANGE



Olivier SEGURA
STUCKANGE



Patrick ABATE
C.C.RIVES DE MOSELLE



Julien FREYBURGER
C.C.RIVES DE MOSELLE



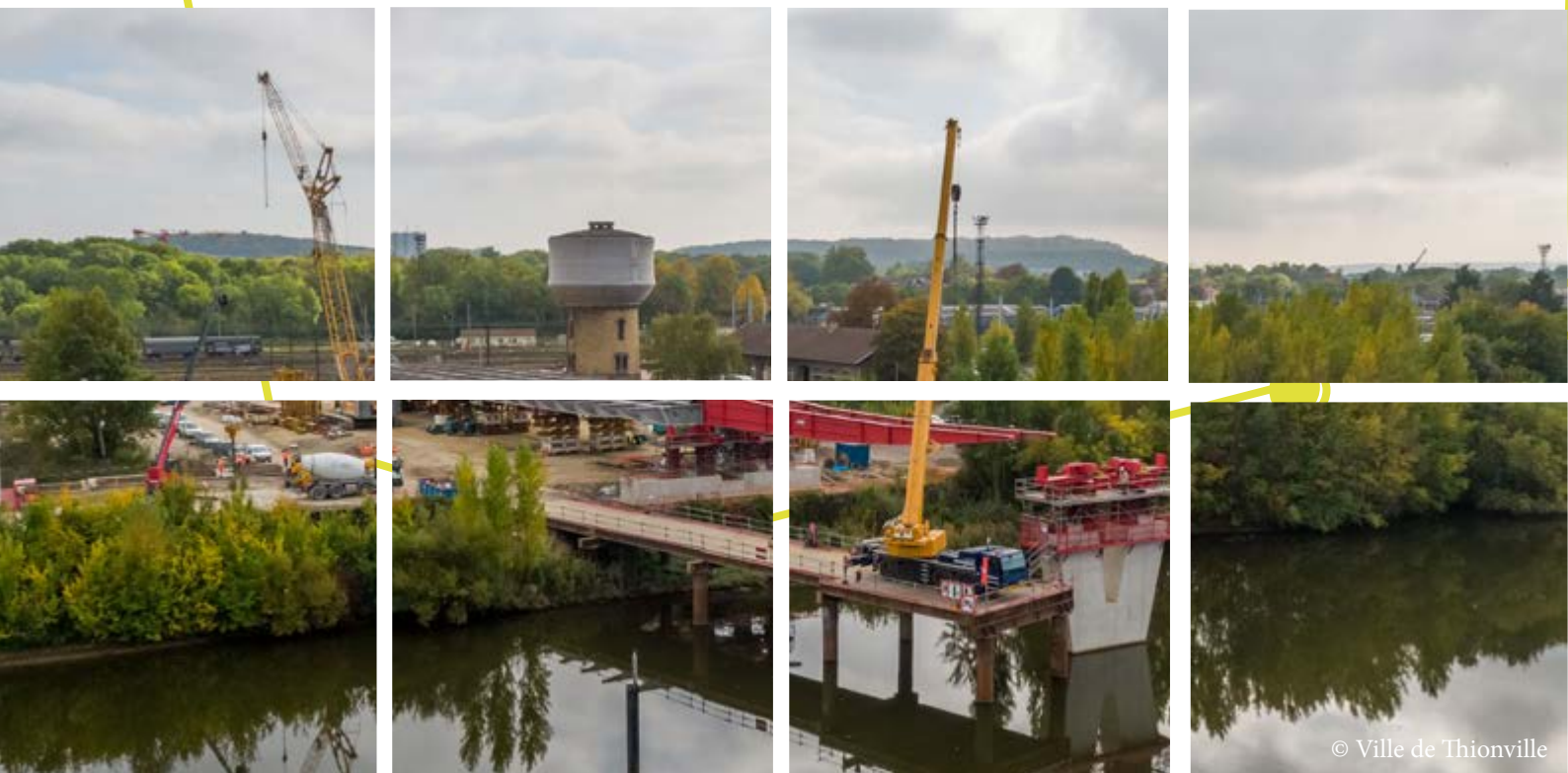
Stéphane BRUSCO
C.C.P.H.V.A



Lionel PHILIPPE
C.C.P.H.V.A



Viviane FATTORELLI
C.C.P.H.V.A



© Ville de Thionville

sm>tu

THIONVILLE > FENSCH